

GUIDE D'AIDE A L'IDENTIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
POUR LES SERVICES TECHNIQUES DES PETITES ET MOYENNES
COLLECTIVITES TERRITORIALES

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
IDENTIFICATION DES PRATIQUES ET PROCEDURES EXISTANTES	4
IDENTIFICATION DES SOURCES DE DANGERS ET DES FACTEURS DE RISQUES	17
SITUATIONS OU POSTES DE TRAVAIL SPECIFIQUE	64

INTRODUCTION

Ce référentiel est un support conçu pour faciliter et orienter le travail des agents chargés d'évaluer les risques professionnels. Il doit être utilisé lors de la phase d'identification des risques (détection des sources de danger et des facteurs de risques).

Le recueil d'informations est réalisé sur le terrain avec la participation de tous les agents concernés par l'analyse de l'unité de travail auditée (ou la situation de travail) ; il ne prétend pas à être exhaustif et oriente l'observation des situations de travail.

Le guide est constitué de 35 fiches permettant d'identifier les risques professionnels les plus fréquemment rencontrés :

- 3 fiches relatives aux pratiques et procédures existantes en matière de prévention au sein de la collectivité ou de l'unité de lieu (service ou secteur d'activité,
- 17 fiches relatives à l'identification des sources de dangers et des facteurs de risques,
- 15 fiches relatives à des situations ou postes de travail spécifique.

Le choix des fiches d'identification se fait en fonction de la nature des situations de travail repérées préalablement lors de l'entretien avec l'encadrement de proximité ou, à défaut, les agents d'exécution.

Le recensement des risques est opéré en conjuguant l'observation du travail réel et le renseignement des fiches de détection.

Chaque fiche d'identification est constituée d'une série de questions qu'il faut renseigner par oui ou par non, ou sans objet. Une colonne intitulée « description du risque (situation dangereuse) » permet de recueillir les informations inhérentes à la situation de travail dangereuse détectée.

Lorsqu'un risque professionnel est identifié, il faut reporter dans cette colonne les informations suivantes :

- la nature du risque (chute, chute d'objets, électrisation, écrasement, brûlure, intoxication,...),
- la ou les personnes exposées (agents, usagers, salariés d'entreprise extérieure,...),
- les circonstances d'exposition (lieu, durée, fréquence, phases de travail, mode opératoire,...).

Exemple : Une fois par an (à l'occasion des fêtes de fin d'année), il y a un risque très grave de chute avec dénivellation (mort d'homme) lorsque l'agent des services techniques installe les guirlandes lumineuses, à plus de 3 mètres de hauteur, à l'aide d'une échelle.

IDENTIFICATION DES PRATIQUES ET PROCEDURES EXISTANTES

- **FICHE 1 : ORGANISATION DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS** 5
- **FICHE 2 : FORMATION ET INFORMATION DES AGENTS EN HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL** 11
- **FICHE 3 : VERIFICATIONS ET CONTROLES OBLIGATOIRES** 14

FICHE 1 : ORGANISATION DE LA PREVENTION

OBJET : Identification de l'implication de la collectivité dans le domaine de la santé au travail et de la maîtrise des risques professionnels.

DOMAINES	QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	REMARQUES-OBSERVATIONS
Analyse des risques	1.1 Existe-t-il une politique de maîtrise des risques professionnels, ou une charte de prévention (adoptée et diffusée au personnel) au sein de la collectivité ?				
	1.2 Existe-t-il une méthode d'analyse des risques ?				
	1.3 Les accidents du travail et de service répertoriés sont-ils analysés ?				
ACMO/ACFI	1.4 L'ACMO a-t-il été nommé au sein de la collectivité ?				
	1.5 L'ACFI a-t-il été nommé au sein de la collectivité ?				
	1.6 Sinon la fonction d'inspection a-t-elle été confiée au Centre de Gestion ?				
SMPP	1.7 La collectivité est-elle suivie par la médecine professionnelle et préventive ?				
	1.8 Les agents bénéficient-ils tous au minimum d'une visite médicale annuelle ?				
	1.9 Le médecin effectue-t-il des visites des locaux (tiers temps) ?				
	1.10 Le médecin du travail établit-il les fiches de risques avec l'ACMO ?				

DOMAINES	QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	REMARQUES-OBSERVATIONS
CTP/CHS	1.11 L'hygiène et la sécurité sont-elles traitées par le CTP ?				
	1.12 Les membres du CTP/CHS ont-ils accès aux locaux techniques (art. 40-1 du décret n° 85-603 modifié) ?				
	Registres obligatoires				
	1.13 Le registre unique d'hygiène et de sécurité existe-t-il ?				
	1.14 Les contrôles et vérifications obligatoires sont-ils effectués (électricité, appareil de levage, appareils à pression, EPI,...) ?				
	1.15 Les constats et observations portés dans les rapports sont-ils pris en compte ?				
	1.16 Le registre hygiène et sécurité est-il mis à disposition des agents au service technique (art. 43 du décret n° 85-603 modifié) ?				
	1.17 Les agents sont-ils informés de son existence et de son objectif ?				
	1.18 Les demandes formulées par les agents sont-elles systématiquement traitées ?				
	1.19 Le registre spécial et la procédure en cas de danger grave et imminent existent-ils ?				
1.20 Les agents ont-ils connaissance de leur droit d'alerte et de retrait dans le cadre de cette procédure ?					
Règlement hygiène et sécurité	1.21 Un règlement intérieur d'hygiène et de sécurité a-t-il été établi ?				

DOMAINES	QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	REMARQUES-OBSERVATIONS
Organisation des premiers secours	1.22Ce règlement est-il affiché au sein des services techniques ?				
	1.23Les coordonnées de n° de tél. d'urgence sont-elles affichées ?				
	1.24Les coordonnées du service de médecine professionnelle et préventive sont-elles affichées ?				
	1.25Une trousse de premiers soins est-elle présente dans les locaux techniques ?				
	1.26Est-elle bien signalisée et facilement accessible ?				
	1.27Une trousse de premiers soins est-elle présente dans chaque véhicule et engins de chantier ?				
	1.28Le contenu des trousses est-il adapté à la nature des risques ?				
	1.29Y a-t-il des gants de protection ?				
	1.30Une vérification périodique du contenu est-elle effectuée ?				
	1.31Existe-t-il une possibilité d'alerte à partir des différents lieux de travail (ateliers, chantiers extérieurs,...) ?				
Travaux effectués par une entreprise extérieure	1.32Les sauveteurs secouristes du travail (SST) sont-ils en nombre suffisant ?				
	1.33Un coordonnateur SPS est-il désigné pour les chantiers (clos et indépendants) de bâtiment ou de génie civil ?				

DOMAINES	QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	REMARQUES-OBSERVATIONS
	<p>1.34 Une inspection commune des lieux de travail, des installations et des matériels est-elle réalisée avec l'entreprise extérieure ?</p> <p>1.35 L'analyse des risques pouvant résulter de l'interférence entre les activités, installations et des matériels est-elle effectuée ?</p> <p>1.36 Les moyens de prévention sont-ils définis ?</p> <p>1.37 Les dangers et mesures préventives sont-ils expliqués aux salariés avant les travaux ?</p> <p>1.38 L'autorité territoriale s'assure-t-elle auprès du chef de l'entreprise extérieure qu'il a bien transmis aux salariés les instructions appropriés aux risques ?</p> <p>1.39 Le secteur de l'intervention est-il délimité, les zones dangereuses sont-elles matérialisées ?</p> <p>1.40 Les voies de circulation (piétons, engins, sanitaires, restauration) sont-elles indiquées ?</p> <p>1.41 L'organisation pour assurer les premiers secours est-elle décrite et mise en place ?</p> <p>1.42 Un plan de prévention est-il établi par écrit (si opération \geq 400 h de travail sur au plus 12 mois ou si travail dangereux : arrêté du 19.03.1993) ?</p> <p>1.43 Des mesures sont-elles prises pour que tout salarié travaillant isolément en un point puisse être secouru à bref délai en cas d'accident (surtout la nuit dans les lieux sans activité) ?</p>				

DOMAINES	QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	REMARQUES-OBSERVATIONS
Permis de conduire et autorisation de conduite	<p>1.44 L'autorité territoriale informe-t-elle l'entreprise extérieure lorsque ses salariés sont exposés à des dangers graves ?</p> <p>1.45 La collectivité veille-t-elle à l'application des mesures de prévention définies ?</p> <p>1.46 Les agents possèdent-ils les permis de conduire adéquats à la conduite des véhicules ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • tracteur ayant un PTAC < 3500 Kg : B ou E (B) en cas de remorque de plus de 750 Kg, • tracteur ayant un PTAC > 3500 Kg : C ou E(C) en cas de remorque de plus de 750 Kg. <p>1.47 Les autorisations de conduite sont-elles délivrées par l'employeur ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • tracteur ; • tracteur débroussailleur ; • chargeuse pelleteuse ; • chargeur frontal ; • chariot automoteur de manutention à conducteur porté ; • plate forme mobile élévatrice de personnel ; • compacteur ; • grue ; • autres : 				

DOMAINES	QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	REMARQUES-OBSERVATIONS
Agents sous contrats à durée déterminée	<p>1.48 Des agents en CDD de droit privé sont-ils employés par la collectivité ?</p> <p>1.49 La liste des postes présentant des risques particuliers a-t-elle été dressée ?</p> <p>1.50 Y a-t-il des agents en CDD de droit privé affectés à des postes de travail à risques particuliers ?</p> <p>1.51 Y a-t-il des agents en CDD de droit privé affectés à des travaux interdits ?</p>				

FICHE 2 : ABSENCE OU INSUFFISANCE DE FORMATION ET D'INFORMATION

OBJET : *Identification d'un risque d'accident ou de maladie professionnelle lié à la méconnaissance des règles de l'art, des consignes de sécurité et des mesures préventives.*

QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	REMARQUES-OBSERVATIONS
2.1 L'ACMO a-t-il reçu une formation initiale de 3 jours ?				
2.2 L'ACMO a-t-il reçu une formation continue de 2 jours, 1 an après la prise de fonction ?				
2.3 Par la suite, une formation continue d'un jour lui est-elle assurée chaque année ?				
2.4 L'ACMI a-t-il reçu une formation initiale ?				
2.5 Les membres représentants du personnel au CHS/CTP ont-ils reçu la formation réglementaire de 5 jours ?				
2.6 Existe-t-il une procédure d'accueil ?				
2.7 Une information générale est-elle dispensée lors de cet accueil ?				
2.8 Un livret d'accueil sécurité est-il remis aux nouveaux agents ?				
2.9 Avant toute prise de poste, l'agent est-il formé aux risques du poste (accueil sur le poste) ?				
2.10 Les agents sont-ils formés aux risques après chaque modification de l'environnement de travail (technique, matériel, mode opératoire, modification des locaux,...) ?				
2.11 Les agents sont-ils formés à l'utilisation des extincteurs ?				
2.12 Certains agents sont-ils formés au secourisme du travail ?				

QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	REMARQUES-OBSERVATIONS
<p>2.13 Y a-t-il au moins un secouriste du travail lors des travaux dangereux ?</p> <p>2.14 Le recyclage annuel des secouristes formés est-il réalisé ?</p> <p>2.15 Les agents à contrat à durée déterminée de droit privé, affectés à des postes à risques particuliers, ont-ils suivi une formation renforcée à la sécurité ?</p> <p>2.16 Les agents ont-ils reçu une formation à la conduite en sécurité des équipements de travail mobiles automoteurs (CACES, préparation à l'autorisation de conduite CNFPT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • tracteur ; • tracteur débroussailleur ; • chargeuse pelleteuse ; • chargeur frontal ; • chariot automoteur de manutention à conducteur porté ; • compacteur ; • autres :..... <p>2.17 Les agents ont-ils reçu une formation à la conduite en sécurité des équipements de travail servant au levage ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • plate forme mobile élévatrice de personne ; • grue ; • autres :..... <p>2.18 Les agents sont-ils formés à l'utilisation de machines dangereuses (machine à bois, tronçonneuse, benne de ramassage d'ordures ménagères,...) ?</p> <p>2.19 Les agents sont-ils formés à l'utilisation des substances et produits dangereux ?</p>				

QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	REMARQUES-OBSERVATIONS
<p>2.20 Les agents sont-ils formés aux risques électriques ?</p> <p>2.21 Les agents ont-ils reçu une formation « gestes et postures de travail » ?</p> <p>2.22 Les agents ont-ils reçu une formation à l'utilisation de certains EPI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • appareil de protection respiratoire ; • systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur (harnais anti-chute) ; <p>2.23 Les consignes de sécurité sont-elles présentes sur les postes de travail ?</p>				

FICHE 3 : VERIFICATIONS ET CONTROLES OBLIGATOIRES

OBJET : Identification des risques provenant de la défectuosité ou de la non conformité des locaux, des équipements de travail et des installations.

UNITE DE TRAVAIL :					DATE :				
Machines et matériels	Périodicité des visites	Contrôle effectué			Mise en conformité			Registres	Observations
		OUI	NON	S.O.	OUI	NON	S.O.		
3.1 Installations électriques	1 an							Rapport de vérification	
3.2 Appareil de levage mus par la force humaine	1 an							Registre sécurité	
3.3 Ponts roulants, palans	1 an							Registre sécurité	
3.4 Grues	1 an							Registre sécurité	
3.5 Grues mobiles sur véhicules	1 an							Registre sécurité	
3.6 Palonniers, câbles, chaînes, élingues	1 an							Registre sécurité	
3.7 Nacelles élévatrices	6 mois							Registre sécurité	
3.8 Chariots élévateurs	6 mois							Registre sécurité	
3.9 Ascenseurs et monte-charge (organes de levage)	6 mois							Registre de sécurité Rapport de vérification	
3.10 Ponts élévateurs pour véhicules	3 mois							Carnet spécial	Pour les ponts à levage hydraulique, contrôle du niveau du liquide une fois par semaine
3.11 Echelles	6 mois							Registre sécurité	

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :					
Machines et matériels	Périodicité des visites	Contrôle effectué			Mise en conformité			Registres	Observations
		OUI	NON	S.O.	OUI	NON	S.O.		
3.12 Portes et portails automatiques et semi-automatiques	6 mois							Livret entretien Dossier de maintenance	
3.13 Presses mécaniques	3 mois							Registre sécurité	
3.14 Presses hydrauliques	3 mois							Registre sécurité	
3.15 Compacteurs à déchets et systèmes de compactage des véhicules de collecte	3 mois							Registre sécurité	
3.16 Machines à meuler	Non précisée							Registre	
3.17 Cuves, réservoirs à produits dangereux	1 an							Registre sécurité	
3.18 Compresseur	Selon prescription du constructeur							Compte rendu de vérification	
3.19 Appareil à pression de gaz ou de vapeur	De 1 à 10 ans							Certificat d'épreuve	
	De 1 à 3 ans							Compte rendu de vérification	
3.20 Détection lutte contre l'incendie	1 an							Registre incendie	
3.21 Appareil de protection respiratoire	1 an							Registre sécurité	
3.22 Stocks de cartouches filtrantes	1 an							Registre sécurité	

UNITE DE TRAVAIL :							DATE :		
Machines et matériels	Périodicité des visites	Contrôle effectué			Mise en conformité			Registres	Observations
		OUI	NON	S.O.	OUI	NON	S.O.		
3.23 Systèmes de protection contre les chutes de hauteur	1 an							Registre sécurité	
3.24 Gilet de sauvetage gonflable	1 an							Registre sécurité	
3.25 Mesurage du bruit	3 ans							Rapport de mesurage	
3.26 Examen des installations d'aération des locaux de travail sans recyclage de l'air	1 an							Dossier de maintenance	
3.27 Examen des installations avec recyclage de l'air	6 mois							Dossier de maintenance	
3.28 Camions de transport et remorques	1 an							Certificat d'agrément	
3.29 Véhicules légers	2 ans							Rapport de contrôle	
3.30 Bus de transport de personnes de plus de 9 places	6 mois							Certificat d'agrément	
3.31 Machines mobiles d'extraction, de terrassement	1 an							Registre de sécurité	
3.32 Arbres à cardan de transmission	1 an							Registre de sécurité	
3.33 Motohoues ou motoculteurs avec outils de travail rotatifs	1 an							Registre de sécurité	

IDENTIFICATION DES SOURCES DE DANGER ET DES FACTEURS DE RISQUES

• FICHE 4 : Circulation aux abords et sur le site des bâtiments	18
• FICHE 5 : Circulation automobile	20
• FICHE 6 : Circulation et déplacement à pied	23
• FICHE 7 : Aménagements des installations sanitaires et locaux annexes	26
• FICHE 8 : Nuisances sonores	29
• FICHE 9 : Eclairage des postes de travail et des zones de passage	31
• FICHE 10 : Aération, assainissement de l'air	32
• FICHE 11 : Ambiances thermiques	34
• FICHE 12 : Lutte contre l'incendie et la panique	35
• FICHE 13 : Produits, matériaux et substances dangereuses	38
• FICHE 14 : Agents infectieux	43
• FICHE 15 : Utilisation du courant électrique	44
• FICHE 16 : Manutention manuelle	47
• FICHE 17 : Manutention mécanisée (engins mobiles et de levage)	49
• FICHE 18 : Stockage	52
• FICHE 19 : Equipements de travail	54
• FICHE 20 : Equipements de protection individuelle (E.P.I.)	61

FICHE 4 : CIRCULATION AUX ABORDS ET SUR LE SITE DES BATIMENTS

OBJET : *Identification d'un risque de heurt d'une personne par un véhicule et/ou d'un risque de collision entre véhicules ou contre un obstacle.*

NATURE DES DOMMAGES : Chocs, traumatismes, écrasement de tout ou partie du corps, décès.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
4.1 Y a-t-il un risque d'accident à la sortie des bâtiments ou des annexes (voies à grande circulation, virage, mauvaise visibilité,...) ?				
4.2 Existe-t-il une zone de stationnement ?				
4.3 Est-elle interdite au public ?				
4.4 Le véhicule le plus imposant peut-il effectuer un demi-tour facilement ?				
4.5 Existe-t-il un éclairage extérieur ?				
4.6 Existe-t-il un lieu de stockage extérieur ?				
<ul style="list-style-type: none"> • rack, • local. 				
4.7 Existe-t-il des zones de croisement multiples ?				
4.8 Y a-t-il présence simultanée de piétons, chariots automoteurs et véhicules à certains endroits ?				
4.9 Piétons, chariots automoteurs et véhicules évoluent-ils sur les mêmes zones en même temps ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
4.10 Les voies de circulation sont-elles dangereuses (étroites, en pente, encombrée, en mauvais état,...) ?				
4.11 Les zones de manœuvre des véhicules sont-elles dangereuses par manque de visibilité ?				
4.12 Le site est-il bien éclairé ?				
4.13 Les allées de circulation, les aires de stockage et les aires de travail sont-elles marquées au sol ?				
4.14 Y a-t-il des portes réservées aux piétons ?				
4.15 Des règles pour la circulation interne des véhicules ont-elles été établies ?				
4.16 Les voies de circulation et les aires de manœuvre sont-elles entretenues ?				

FICHE 5 : CIRCULATION AUTOMOBILE

OBJET : *Identification d'un risque routier résultant d'un accident de la circulation ou du heurt d'un agent par un véhicule circulant sur la route.*

NATURE DES DOMMAGES : Chocs, traumatismes divers, écrasement de tout ou partie du corps, décès.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
5.1 Les véhicules à moteur sont-ils tous immatriculés (à l'exception des engins de chantier) ?				
5.2 Les remorques de plus de 500 Kg sont-elles munies d'une plaque d'immatriculation à l'arrière ?				
5.3 Les procès verbaux de la DRIRE et les fiches d'entretien des véhicules sont-ils consultables ?				
5.4 Les véhicules utilisés sont-ils en bon état ?				
5.5 Les organes de sécurité font-ils l'objet d'un entretien préventif systématique ?				
5.6 Les anomalies détectées sur les véhicules sont-elles aussitôt signalées (registre d'observation, supérieur hiérarchique,...) ?				
5.7 Les camions et utilitaires sont-ils équipés d'un système de rangement vertical des outils ?				
5.8 Les utilitaires sont-ils équipés d'un séparateur personnes/matériels ?				
5.9 Les matériaux et/ou équipements sont-ils correctement arrimés dans les véhicules ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
5.10 Les camions, tracteurs et engins de chantier sont-ils équipés d'un extincteur ?				
5.11 Les pneumatiques sont-ils en bon état ?				
5.12 Les pédales de commandes sont-elles en bon état ?				
5.13 L'éclairage des véhicules est-il en bon état ?				
5.14 Les feux de signalisation sont-ils en bon état ?				
5.15 Existe-t-il des dispositifs d'alarme sonore ?				
5.16 L'accès au poste de conduite est-il aménagé de façon sûre (marchepied, poignée,...) ?				
5.17 En cas de défaillance des dispositifs de ralentissement et d'arrêt, y a-t-il des dispositifs de secours entièrement indépendants des freins principaux ?				
5.18 Le poste de conduite des engins est-il aménagé de façon ergonomique (postures, visibilité, limitation du bruit, des vibrations,...) ?				
5.19 Le gonflage des roues de type « poids lourds » est-il sécurisé ?				
<ul style="list-style-type: none"> • à distance avec un tuyau d'au moins 3 mètres, • le pneu enfermé dans une cage de retenue. 				
5.20 Les véhicules travaillant habituellement sur la chaussée sont-ils équipés d'une signalisation complémentaire (bandes rouges et blanches) ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
5.21 Les véhicules à progression lente sont-ils équipés de feux spéciaux (gyrophare) ?				
5.22 Les véhicules en chantier mobile ou signalisant un chantier mobile sont-ils équipés d'un panneau AK 5 doté de 3 feux R2 synchronisés ?				
5.23 Les véhicules sont-ils utilisés par des personnes non autorisées ?				
5.24 Les agents intervenant à pied sur le domaine routier sont-ils formés à la signalisation temporaire de chantier (fixe et/ou mobile) ?				
5.25 Les agents disposent-ils d'une signalisation spécifique suffisante ?				
<ul style="list-style-type: none"> • signalisation d'approche (panneaux AK 5 ou AK 14 ; AK 3 B3), • signalisation de position (piquet K5 b ; cône K5 a), • signalisation de fin de prescription (B 31). 				
5.26 Les agents intervenants sur le domaine routier sont-ils dotés de vêtements de signalisation à haute visibilité de classe 2 ou 3 conformes à la norme EN 471 ?				
5.27 Les instructions de nettoyage de ces vêtements sont-elles respectées ?				
5.28 Les véhicules ou engins non homologués pour circuler sur la voie publique sont-ils tractés sur remorque ?				
5.29 Les remorques sont-elles équipées d'une rampe de signalisation ?				
5.30 Sont-elles équipées d'une signalisation complémentaire ?				

FICHE 6 : CIRCULATION ET DEPLACEMENT A PIED

OBJET : *Identification d'un risque de chute (plain-pied, hauteur) et d'un risque de heurt d'un objet ou de mobilier.*

NATURE DES DOMMAGES : Chocs, contusions, entorses, hématomes, écorchures, plaies fractures, paralysie des membres inférieurs et/ou supérieurs, décès.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
6.1 Les locaux sont-ils tenus en état constant de propreté (nettoyés régulièrement) ?				
6.2 L'atelier et les annexes sont-ils exempts de tout encombrement ?				
6.3 Y a-t-il suffisamment de place pour ranger le matériel ?				
6.4 Y a-t-il du matériel inutilisable ou à jeter pour gagner de la place ?				
6.5 Y a-t-il un panneau mural pour accrocher les outils ?				
6.6 Est-il possible d'installer des étagères pour éliminer le stockage à même le sol ?				
6.7 Y a-t-il du matériel ou des produits qui traînent à même le sol ?				
6.8 Les poubelles sont-elles vidées ?				
6.9 Les sols présentent-ils des défauts (dénivellations, aspérités, trous, rupture de pente,...) ?				
6.10 Les sols sont-ils glissants ?				
<ul style="list-style-type: none"> • du fait de produits répandus : <ul style="list-style-type: none"> . eau, 				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<ul style="list-style-type: none"> . huile, . gazole, . débris. <ul style="list-style-type: none"> • du fait des conditions climatiques : <ul style="list-style-type: none"> . feuilles, . neige, . verglas. <p>6.11 Y a-t-il suffisamment de place pour travailler et circuler (passages et allées > 80 cm) ?</p> <p>6.12 Les zones de dangers et les points dangereux sont-ils signalisés ?</p> <p>6.13 Les escaliers d'accès aux plates-formes de stockage sont-ils conformes à la réglementation ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • munis de fortes rampes, • recouvrement des marches de 0.05 m. (si absence de contremarche). <p>6.14 Les passerelles sont-elles munies de garde-corps en bordure de vide ?</p> <p>6.15 Les plates-formes sont-elles munies de rampes en bordure de vide ?</p> <p>6.16 Les quais ou rampes de chargement sont-ils conformes à la réglementation ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • quai de 80 cm. de largeur, • auvent couvrant les quais ou les rampes (protection contre la pluie), 				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<ul style="list-style-type: none"> • une issue pour les quais < 20m. et une à chaque extrémité pour les quais supérieurs à 20 m. • escalier d'accès, • pente maximale de 10% pour la rampe, • sol antidérapant pour la rampe, • des glissières de protection résistantes et scellées du côté vide, pour les rampes, • une surface de dégagement suffisant en partie basse pour les rampes, <p>6.17 Lorsque le quai de chargement est inemployé, existe-il des garde-corps amovibles ou des chaînes contre les chutes ?</p>				

FICHE 7 : AMENAGEMENT DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET LOCAUX ANNEXES

OBJET : Identification d'un risque sanitaire lié au non respect des règles d'hygiène et/ou au manque d'hygiène ; détection d'une situation d'inconfort.

NATURE DES DOMMAGES : Atteinte à la santé par contamination, insatisfaction, stress,...

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
7.1 Les agents disposent-ils de vestiaires collectifs ?				
7.2 Les vestiaires sont-ils chauffés et aérés ?				
7.3 Y a-t-il des sièges en nombre suffisant ?				
7.4 Les vestiaires sont-ils équipés de lavabo ?				
<ul style="list-style-type: none"> • un lavabo pour 10 personnes, • eau potable, • eau à t° réglable, • savon spécial pour travaux salissants, • moyens de séchage (papier ou torchon essuie-mains), 				
7.5 Chaque agent dispose-t-il d'une armoire individuelle à deux compartiments fermant à clé ?				
7.6 Y a-t-il des douches en cas de travaux salissants ou insalubres (une pomme pour 8 personnes) ?				
7.7 Les douches sont-elles propres et inodorantes ?				
7.8 La t° des douches est-elle réglable?				
7.9 Les douches sont-elles encombrées d'objets divers ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
7.10 Les douches sont-elles séparées pour les hommes et les femmes ?				
7.11 Y a-t-il un ou des cabinets de toilettes à proximité des locaux de travail ?				
<ul style="list-style-type: none"> • au moins 1 cabinet et 1 urinoir pour hommes, • 2 cabinets pour 20 femmes (avec récipients), • chauffés et aérés, • non odorant, • nettoyé et désinfecté au moins une fois par jour, • séparés pour les hommes et les femmes. 				
7.12 Y a-t-il des installations pour personnes handicapées ?				
7.13 Des emplacements pour des pauses, des postes de boisson sont-ils prévus ?				
7.14 Y a-t-il un endroit aménagé pour les repas (à partir de 25 personnes) ?				
7.15 Est-il chauffé et aéré ?				
7.16 Est-il séparé clairement des zones de travail et des produits dangereux ?				
7.17 Y a-t-il uniquement des boissons non alcoolisées ?				
7.18 Est-il possible d'y boire de l'eau fraîche ?				
7.19 Y a-t-il une poubelle ?				
7.20 Après chaque repas, le nettoyage du local et des équipements est-il effectué ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
7.21 Les agents s'alimentent-ils ou fument-ils sur les lieux de travail ?				
7.22 Les agents utilisent-ils des produits inadaptés pour se laver les mains ?				
7.23 Les agents disposent-ils de vêtements de travail ?				
7.24 Les portent-ils ?				
7.25 Sont-ils lavés régulièrement ?				

FICHE 8 : NUISANCES SONORES

OBJET : *Identification d'un risque lié au bruit.*

NATURE DES DOMMAGES : *Fatigue, stress, baisse de la vigilance, détérioration de l'acuité auditive, de l'équilibre, surdité professionnelle.*

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
8.1 Les agents se plaignent-ils du bruit ambiant ?				
8.2 Le bruit a-t-il été estimé, mesuré ?				
8.3 Le mesurage est-il renouvelé tous les trois ans et lors des modifications ?				
8.4 Les mesures font-elles état des expositions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Lex., d > 90 dB(A) et/ou Lpc > 140 Db ? 				
8.5 Les zones très bruyantes (> 85 dB (A)) sont-elles signalées (port obligatoire du casque auditif) ?				
8.6 Les agents sont-ils informés des risques encourus ?				
8.7 Les agents sont-ils équipés contre le bruit par un casque auditif ou des bouchons d'oreille ?				
8.8 Les agents portent-ils ces équipements lorsque cela est nécessaire ?				
8.9 Les agents se plaignent-ils de ce que les EPI contre le bruit les gênent à certaines phases de leur activité ?				
8.10 Les machines bruyantes sont-elles dotées de dispositifs d'insonorisation (cabines, caissons) ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
8.11 Ces dispositifs d'insonorisation des machines gênent-ils la prise d'informations (visuelles ou auditives) dont les agents ont besoin ?				
8.12 Les parois de l'atelier (murs, plafonds) ont-elles été revêtues de matériaux absorbants ?				
8.13 Est-il possible d'aménager le local ou le poste pour réduire l'exposition au bruit (écran anti-bruit, encoffrement de la machine,...) ?				

FICHE 9 : ECLAIRAGE DES POSTES DE TRAVAIL ET DES ZONES DE PASSAGE

OBJET : Identification d'un risque lié à un défaut d'éclairage ou à un éclairage inadapté.

NATURE DES DOMMAGES : Fatigue visuelle, stress, éblouissement et les dommages liés au heurt d'obstacles.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
9.1 Les agents se plaignent-ils d'un éclairage insuffisant ?				
9.2 Les locaux et annexes disposent-ils de lumière naturelle avec vue sur l'extérieur ?				
9.3 Certains postes de travail sont-ils soumis au rayonnement solaire direct ?				
9.4 Si oui des protections ont-elles été installées ?				
9.5 L'éclairage est-il suffisant en hiver lorsqu'il fait nuit le matin ou le soir ?				
9.6 Le niveau d'éclairage est-il adapté à la nature et à la précision de la tâche à effectuer ?				
9.7 Les zones de passage sont-elles suffisamment éclairées (allées, escaliers,...) ?				
9.8 Les prises de jour extérieures sont-elles nettoyées régulièrement ?				
9.9 Les luminaires collectifs et individuels sont-ils régulièrement dépoussiérés et entretenus ?				

FICHE 10 : AERATION, ASSAINISSEMENT DE L'AIR

OBJET : *Identification d'un risque de pollution atmosphérique de l'environnement de travail.*

NATURE DES DOMMAGES : Irritations des voies respiratoires, des muqueuses, irritations cutanées, maladies de type allergiques, cutanées, pulmonaires,...

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
10.1 Y a-t-il des odeurs désagréables dans les locaux de travail ?				
10.2 Les locaux ou une partie des locaux sont-ils à pollution spécifique ?				
10.3 Certains agents sont-ils amenés à travailler dans un local à pollution spécifique ?				
10.4 Les polluants sont-ils captés à la source ?				
10.5 Les émissions des polluants sont-elles permanentes ?				
10.6 Sont-elles liées à certaines activités particulières ?				
10.7 Y a-t-il propagation d'une zone de travail à l'autre ?				
10.8 Après des modifications apportées aux locaux, aux postes de travail, l'installation de ventilation est-elle toujours adaptée ?				
10.9 Les installations de ventilation (groupe moto ventilateur, filtre, gaine) ont-elles fait l'objet d'une vérification depuis moins d'un an ?				
10.10 L'installation comporte-t-elle un recyclage de l'air ?				
10.11 Une maintenance préventive (remplacement des filtres, dépoussiérage,...) est-elle effectuée ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>10.12 Certains agents sont-ils amenés à travailler dans des espaces confinés (puits, caves, réservoirs, galeries,...) ?</p> <p>10.13 Si oui, ces interventions font-elles l'objet d'une procédure spéciale ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • ventilation préalable, • intervenant relié à une longe, • personne à l'extérieur qui surveille l'intervenant, • analyse préalable de l'atmosphère. <p>10.14 Des équipements de protection individuelle sont-ils à la disposition des agents lors de ces interventions ?</p>				

FICHE 11 : AMBIANCES THERMIQUES

OBJET : *Identification d'un risque d'inconfort*

NATURE DES DOMMAGES : *Fatigue, coup de chaleur avec malaise, brûlure par la chaleur ou l'eau bouillante, déshydratation, épuisement ; engelure, hypothermie*

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
11.1 Les agents sont-ils exposés au chaud, au froid, aux courants d'air, aux intempéries ?				
11.2 Y a-t-il des machines ou équipements de travail qui produisent une chaleur excessive avec risque de brûlure ou de gêne ?				
11.3 Les agents sont-ils exposés à des sources de chaleur rayonnante (fours, flamme vive, infrarouge,...) ?				
11.4 Existe-t-il des dispositifs protégeant contre les sources de chaleur ou de froid ?				
11.5 Sinon les agents sont-ils dotés d'EPI les protégeant du travail au froid ou à la chaleur ?				
11.6 Des pauses sont-elles prévues par l'organisation du travail ?				
11.7 Les agents ont-ils à disposition un local à température normale ?				
11.8 Les agents ont-ils à disposition des boissons rafraîchissantes ou chaudes ?				

FICHE 12 : LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET LA PANIQUE

OBJET : *Identification d'un risque d'incendie et d'explosion.*

NATURE DES DOMMAGES : Intoxication, brûlures, chocs, contusions, décès.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
12.1 Connaissez-vous les quantités de matières et de produits inflammables présents actuellement dans le local ?				
12.2 Ou sont-elles localisées ?				
12.3 Sont-elles stockées conformément à la réglementation ?				
12.4 N'y a-t-il pas trop de produits inflammables sur le poste de travail ?				
12.5 Y a-t-il un suivi des réservoirs d'air sous pression ?				
12.6 Vos activités génèrent-elles des poussières fines confinées (volume clos) ?				
12.7 Y a-t-il des sources potentielles d'incendie ou d'explosion ?				
<ul style="list-style-type: none"> • soudure, • meulage, • étincelles électriques, • particules incandescentes,... 				
12.8 Les matériaux combustibles sont-ils séparés des sources de chaleur ?				
12.9 En cas d'atmosphère explosive, l'installation électrique est-elle conforme à la réglementation ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
12.10 En cas de travaux par points chauds, la procédure de permis de feu est-elle utilisée ?				
12.11 Les extincteurs sont-ils adaptés au type de feu et en nombre suffisant ?				
12.12 Sont-ils visibles et signalés correctement ?				
12.13 Sont-ils accrochés à moins de 1.50 m. du sol ?				
12.14 Sont-ils tous d'accès facile ?				
12.15 Les agents ont-ils été formés au maniement des extincteurs ?				
12.16 Les agents sont-ils informés de la conduite à tenir en cas d'incendie ?				
12.17 L'inspection trimestrielle de l'accessibilité, de la présence, du bon état des extincteurs est-elle effectuée ?				
12.18 La vérification annuelle est-elle effectuée ?				
12.19 Existe-t-il un dispositif d'extinctions automatique ?				
12.20 Est-il vérifié semestriellement par l'installateur ?				
12.21 Existe-t-il un dispositif d'alarme en bon état ?				
12.22 Est-il vérifié périodiquement ?				
12.23 Existe-t-il un dispositif de détection des fumées ?				
12.24 Les boîtiers verts pour l'éclairage de sécurité (BASE) fonctionnent-ils ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>12.25 Les dégagements réglementaires sont-ils maintenus dégagés en permanence ?</p> <p>12.26 Les accès aux sapeurs-pompiers sont-ils maintenus dégagés en permanence ?</p> <p>12.27 Le stockage de gas-oil est-il conforme à l'arrêté du 1^{er} .07.2004 ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • pas de stockage dans les combles d'un bâtiment, • réservoirs fermés, • pas de stockage de contenants de plus de 50 litres à l'étage, • pas de capacité de stockage à l'étage supérieure à 120 litres, • si la quantité est > 2500 litres, le réservoir doit être stocké dans un local réservé uniquement à cet effet, • pas de présence de matières combustibles à proximité du réservoir dans ce local, • pas de générateur à feu nu ou appareil comportant des éléments incandescents non enfermés dans ce local, • les récipients transportables et les réservoirs sont implantés dans une cuvette de rétention étanche à partir d'une contenance de 120 litres, • pas de point de soutirage en partie basse du récipient ou du réservoir, • présence d'un dispositif de jaugeage du réservoir, • protection des réservoirs contre tout choc éventuel (si réservoir stocké dans un atelier -garage : passage des véhicules à plus de 1 mètre). 				

FICHE 13 : PRODUITS, MATERIAUX ET SUBSTANCES DANGEREUSES

OBJET : *Identification d'un risque chimique par inhalation, ingestion ou contact cutané.*

NATURE DES DOMMAGES : Maladies de types allergiques, pulmonaires ou cutanées ; cancers cutanés, de la plèvre, des poumons, de la vessie ; atteintes neurologiques, rénales, hépatiques,...

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
13.1 Un inventaire complet et récent de tous les produits dangereux a-t-il été effectué ?				
13.2 Si oui, les mises à jour de cet inventaire sont-elles fréquentes ?				
13.3 Les agents ont-ils suivis une formation à l'utilisation des substances dangereuses ?				
<ul style="list-style-type: none"> • substances cancérigènes, mutagènes, tératogènes, • produits phytosanitaires. 				
13.4 Une sensibilisation par affichage a-t-elle été effectuée ?				
13.5 Les produits sont-ils livrés avec leur fiche de données de sécurité (FDS) ?				
13.6 Les FDS sont-elles exploitées afin d'informer les utilisateurs ?				
13.7 Une notice d'information est-elle affichée sur chaque poste de travail ?				
13.8 Les FDS sont-elles transmises au médecin de prévention ?				
13.9 Lors du reconditionnement des produits dangereux, les réservoirs plus petits sont-ils étiquetés à l'identique ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
13.10 Les agents connaissent-ils la signification des pictogrammes sur les étiquettes ?				
13.11 Connaît-on le circuit de chaque produit dans la collectivité : commande, réception, stockage, utilisation, déchets, élimination ?				
13.12 Connaît-on le nombre d'agents exposés à ces produits dangereux ?				
13.13 Le recensement des étapes susceptibles d'entraîner un contact direct avec un produit dangereux a-t-il été effectué ?				
13.14 Le local de travail où sont manipulés les produits est-il ventilé (ventilation générale) ?				
13.15 Les émissions de gaz, vapeurs, aérosols, poussières sont-elles aspirées au poste de travail (captage à la source : hotte, extracteur,...) ?				
13.16 Un mesurage de l'atmosphère a-t-il été effectué ?				
13.17 Les valeurs limites d'exposition sont-elles respectées ?				
13.18 Sont-elles contrôlées ?				
13.19 Les produits inflammables et carburants sont-ils stockés dans un local isolé et ventilé ?				
13.20 Y a-t-il un extincteur à proximité de ce stockage ?				
13.21 Y a-t-il un panneau signalant clairement l'interdiction de fumer dans cette zone ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
13.22 Le local est-il éclairé par des luminaires étanches ?				
PRODUITS PHYTOSANITAIRES :				
13.23 Les produits phytosanitaires sont-ils stockés dans un local réservé uniquement à cet usage (ou dans une armoire métallique pour les petites quantités)?				
13.24 Sont-ils stockés à l'écart des carburants et des comburants ?				
13.25 Existe-il une cuvette de rétention dans le local ?				
13.26 Le sol est-il imperméable ?				
13.27 Y a-t-il un moyen de lutte contre l'incendie à proximité ?				
13.28 Y a-t-il une matière absorbante à proximité ?				
13.29 Y a-t-il un point d'eau ?				
13.30 Le local est-il fermé à clé et ventilé ?				
13.31 Les produits phytosanitaires sont-ils homologués pour les traitements en milieu urbain ?				
13.32 Utilisez-vous des produits estampillés toxiques ou très toxiques (T, T+) ?				
13.33 Est-il possible de substituer ces produits par des produits moins dangereux ?				
13.34 Existe-il une installation ou une procédure pour traiter et évacuer les déchets non rejetables à l'égout ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
13.35 Les agents disposent-ils de moyens de protection adaptés, préconisés par les FDS ?				
13.36 Les équipements de protection individuelle sont-ils bien utilisés ?				
13.37 Existe-t-il une procédure d'habillage et de déshabillage lors de l'utilisation des EPI ?				
13.38 Existe-t-il une procédure d'entretien des appareils respiratoires ?				
13.39 Les EPI sont-ils stockés à l'écart des produits phytosanitaires ?				
13.40 Le stockage des substances et préparations dangereuses est-il effectuée de manière rationnelle (regroupement et principe de séparation) ?				
13.41 Les FDS sont-elles consultées pour garantir le principe de séparation lors du stockage ?				
13.42 Existe-t-il une cuvette de rétention ?				
13.43 Le sol est-il imperméable ?				
13.44 Le local est-il fermé à clé et ventilé ?				
13.45 Y a-t-il un moyen de lutte contre l'incendie à proximité ?				
13.46 Y a-t-il une matière absorbante à proximité ?				
13.47 Y a-t-il nécessité d'installer une douche de sécurité ou un rince - oeil (produits corrosifs)?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>13.48 Lors de la manipulation de produits corrosifs, les agents portent-ils des lunettes de protection ?</p> <p>13.49 Les agents disposent-ils de moyens de protection adaptés, préconisés par les FDS ?</p> <p>13.50 Les portent-ils ?</p> <p>AMIANTE :</p> <p>13.51 Le diagnostic amiante au niveau des locaux a-t-il été réalisé ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • calorifugeage, • flochage. <p>13.52 A-t-il été étendu aux matériaux pouvant contenir de l'amiante ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • faux plafonds, • parements ignifuges, • canalisation de chauffage, • panneaux de toiture en amiante-ciment • garnitures de frein, • dalles de sol en vinyle amiante, • colles enduits et enduits d'étanchéité,... <p>13.53 Les agents effectuent-ils des travaux pouvant libérer de l'amiante ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • travaux d'entretien ou de maintenance dans des locaux floqués à l'amiante, • travaux sur divers matériaux contenant de l'amiante, • travaux de réparation de toitures, • travaux d'usinage (perçage, sciage), • travaux de manipulation et de stockage de l'amiante. 				

FICHE 14 : AGENTS INFECTIEUX

OBJET : *Identification d'un risque biologique par contact avec des agents pathogènes.*

NATURE DES DOMMAGES : Maladies infectieuses et parasitaires.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
14.1 La liste des agents exposés à des agents pathogènes a-t-elle été établie ?				
14.2 Les agents exposés sont-ils soumis à une surveillance médicale particulière ?				
14.3 La nature, la durée et les conditions d'exposition des agents ont-elles été identifiées ?				
14.4 Des mesures de protection ont-elles été mises en place ?				
<ul style="list-style-type: none"> • limitation du nombre d'agents exposés, • modification de l'organisation du travail, des techniques de travail ou des modes opératoires, • élimination des déchets,... 				
14.5 Les agents sont-ils vaccinés contre le ou les agents biologiques pathogènes ?				
14.6 Les agents sont-ils informés et formés sur les risques biologiques ?				
14.7 Ont-ils connaissance des mesures de protection qu'ils doivent respecter ?				
14.8 Des dispositions sont-elles prises, notamment pour la prise d'animaux morts ou vivants ?				

FICHE 15 : UTILISATION DU COURANT ELECTRIQUE

OBJET : *Identification d'un risque électrique.*

NATURE DES DOMMAGES : Choc électrique, électrisation avec brûlures cutanées profondes, troubles cardio-vasculaires ou rénaux, électrocution (décès).

UNITE DE TRAVAIL :	DATE :			
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
15.1 Les installations électriques ont-elles été réalisées dans les règles de l'art ?				
15.2 La vérification initiale des installations neuves, ou ayant fait l'objet d'une modification de structure, a-t-elle été réalisée ?				
15.3 Les vérifications périodiques (annuelles) sont-elles assurées ?				
15.4 Les observations figurant dans le rapport ont-elles été suivies d'effet ?				
15.5 Le registre de vérification périodique est-il consultable ?				
15.6 Les câbles et fils électriques sont-ils en mauvais état (dénudés) ?				
15.7 Les fiches sont-elles en mauvais état ?				
15.8 Les prises sont-elles en mauvais état ?				
15.9 Y a-t-il la présence de fils volants, de dominos,... ?				
15.10 Y a-t-il des prises multiples surchargées (plus de 3000 watts au total) ?				
15.11 Les rallonges sont-elles en câble revêtu de caoutchouc repéré HO7RNF ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
15.12 Le niveau d'isolation des câbles, conduits et appareils électriques est-il adapté aux caractéristiques particulières des locaux (produits chimiques corrosifs, risque de détérioration mécanique, eau,...) ?				
15.13 Dans les locaux présentant des risques d'incendie et d'explosion (cabine de peinture, fosse de visite,...) les matériels électriques sont-ils prévus pour fonctionner en atmosphère explosive ?				
15.14 Le matériel portatif est-il à double isolation (classe II) ?				
15.15 Sinon est-il alimenté en très basse tension de sécurité (TBTS, classe III) ?				
15.16 Les installations sont-elles reliées à la terre et munies d'un différentiel 30 mA (à vérifier dans le boîtier électrique) ?				
15.17 Lors de travaux à proximité de réseaux électriques sous tension (aériennes ou souterraines), la distance d'éloignement est-elle suffisante ?				
15.18 Sinon les mesures de mise hors tension et de consignation sont-elles prises ?				
15.19 Les interventions sur les installations électriques s'effectuent-elles hors tension ?				
15.20 Les agents intervenant sur les installations électriques ont-ils une formation spécifique ?				
15.21 L'employeur a-t-il délivré une habilitation électrique à ces agents ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>15.22 Disposent-ils d'un équipement et d'un outillage approprié pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérifier l'absence de tension ? • travailler sous tension (le cas échéant) ? <p>15.23 Les armoires électriques comportant des pièces nues sous tension sont-elles fermées à clé ?</p> <p>15.24 Sont-elles signalisées (un éclair en pictogramme) ?</p> <p>15.25 Les baladeuses sont-elles du type non démontable, de degré de protection IP 45 et conformes à la norme NF C 71-008 ?</p> <p>15.26 Y a-t-il un extincteur spécifique pour le risque électrique à proximité du tableau général de basse tension (TGBT) ?</p> <p>15.27 Y a-t-il des produits inflammables stockés à proximité des installations électriques ?</p>				

FICHE 16 : MANUTENTION MANUELLE

OBJET : *Identification d'un risque de charge physique excessive.*

NATURE DES DOMMAGES : Atteintes musculaires (contractures, déchirures), troubles dorsolombaires (lumbago, lombalgie, sciatique, hernie discale,...), choc, écrasement.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
16.1 Un inventaire des manutentions effectuées a-t-il été réalisé ?				
16.2 Les agents sont-ils informés des risques encourus ?				
16.3 La pénibilité a-t-elle été estimée (poids, hauteur, nombre, postures, dénivelé,...) ?				
16.4 Les hommes soulèvent-ils des charges supérieures à 30 Kg ?				
16.5 Les femmes soulèvent-elles des charges supérieures à 15 Kg ?				
16.6 Les charges sont-elles à prendre : <ul style="list-style-type: none"> • au sol ? • au dessus de la tête ? 				
16.7 Lors de ces manutentions, y a-t-il courbure importante de la colonne vertébrale ?				
16.8 Les tâches de manutention se déroulent-elles dans un espace réduit ?				
16.9 Les objets sont-ils encombrants ou inconfortables (plus de 75 cm. dans 2 dimensions, arêtes vives,...) ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
16.10 Les conditions d'ambiance thermique sont-elles difficiles (t° élevée ou basse) ?				
16.11 Existe-t-il des dispositifs permettant de limiter les efforts (diable, brouette, transpalette, chariot élévateur, hayon élévateur, grue sur camion, rampe d'accès,...) ?				
16.12 Les surfaces sont-elles glissantes ou inégales, ne permettant pas l'utilisation d'aide mécanique à la manutention ?				
16.13 Les manutentions peuvent-elles être supprimées ou diminuées ?				
16.14 Une meilleure organisation du stockage permettrait-elle de limiter les efforts ?				
16.15 Les agents assurant de manière régulière des manutentions manuelles ont-ils suivi une formation « gestes et postures » ?				
16.16 Les agents portent-ils des chaussures de sécurité ?				
16.17 Les agents ont-ils des gants adaptés au type de manutention ?				

FICHE 17 : MANUTENTION MECANISEE (ENGINES MOBILES ET DE LEVAGE)

OBJET : *Identification d'un risque lié à la circulation des engins mobiles, à la charge manutentionnée, aux moyens de manutention, à l'environnement de travail.*

NATURE DES DOMMAGES : Chocs, traumatismes divers, écrasement de tout ou partie du corps, décès, électrisation, électrocution.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
17.1 L'inventaire des équipements de levage et équipements mobiles de travail a-t-il été effectué ?				
17.2 Le diagnostic de conformité a-t-il été réalisé ?				
<ul style="list-style-type: none"> • par la collectivité, • par des vérificateurs professionnels. 				
17.3 Si oui, la mise en conformité éventuelle des équipements de levage et équipements mobiles de travail a-t-elle été effectuée ?				
ENGINES MOBILES :				
17.4 Les conducteurs se plaignent-ils que leurs pieds dérapent sur les pédales de commandes ?				
17.5 Les équipements mobiles à conducteurs portés sont-ils munis de structures de protection empêchant le retournement, le renversement, ou la chute d'objet ?				
17.6 Des mouvements brusques du volant ou des leviers de direction ont-ils été signalés en cas de chocs sur les roues directrices ?				
17.7 Des incidents tels que ripage, dérapage ou début de renversement ont-ils été signalés par les conducteurs ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
17.8 En cas de transport de charge lourdes, y a-t-il des dispositifs d'amarrage ?				
17.9 Le véhicule s'arrête-t-il automatiquement si l'opérateur en perd le contrôle ?				
17.10 L'engin est-il utilisé dans des conditions différentes de celles pour lesquelles il est conçu (chargeur frontal,...) ?				
17.11 Dans le cas d'un engin accompagné par un conducteur à pied, la vitesse de l'engin est-elle inférieure à celle du conducteur marchant normalement ?				
17.12 Le véhicule peut-il être utilisé par des agents non autorisés ?				
ENGINS DE LEVAGE ET DE MANUTENTION :				
17.13 Les appareils de manutention (ponts roulants, chariots automoteurs, potences,...), les appareils de levage et leurs accessoires, sont-ils vérifiés et révisés ?				
17.14 Les accessoires de manutention (chaînes, palonniers,...) sont-ils adaptés aux charges à manutentionner ?				
17.15 Le levage des charges se fait-il dans de bonnes conditions de visibilité ?				
17.16 L'engin est-il utilisé par des agents non autorisés ?				
17.17 Des incidents tels que heurts, chocs, chutes ou déplacements involontaires de charges ont-ils été signalés ?				
17.18 Les engins sont-ils utilisés avec des charges plus lourdes que celles prévues ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
17.19 Les engins sont-ils utilisés avec des câbles et chaînes possédant un coefficient d'utilisation inférieur à celui prévu ?				
17.20 Les accessoires de levage présentant des défauts sont-ils supprimés ?				
17.21 Les élingues et leurs accessoires sont-ils souvent remplacés ?				
17.22 Les accessoires de levage sont-ils en mesure d'éviter une chute intempestive de la charge ?				
17.23 Existe-t-il des dispositifs empêchant la chute libre de la charge en cas de défaillance partielle ou totale de l'alimentation en énergie ?				
17.24 Y a-t-il des agents ou des personnes travaillant ou circulant dans la zone susceptible d'être balayé par les charges en mouvement ?				
17.25 Y a-t-il possibilité de contact entre les équipements servant au levage des charges et les installations électriques ?				
17.26 Y a-t-il des situations d'interférence entre l'engin de levage et d'autres engins environnants ?				
17.27 Y a-t-il des suspensions de charges par des équipements de levage à l'arrêt ?				
17.28 L'équipement de levage est-il utilisé de temps à autre pour l'élévation ou le transport en élévation des agents ?				
17.29 Les chariots élévateurs sont-ils inspectés 1 fois par semaine par du personnel des services techniques ?				
17.30 Y a-t-il un marchepied d'accès au poste de conduite ?				

FICHE 18 : STOCKAGE

OBJET : *Identification d'un risque de chute d'objets et d'effondrement de matériaux.*

NATURE DES DOMMAGES : *Contusions, fractures, écrasement de tout ou partie du corps, traumatismes divers, décès.*

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
18.1 Les charges stockées en hauteur sont-elles stables ?				
18.2 La planéité du sol est-elle satisfaisante ?				
18.3 En fonction de la densité du matériau, la hauteur de stockage est-elle limitée ?				
18.4 La surface de stockage au sol est-elle suffisante ?				
18.5 Les accès et les dégagements sont-ils suffisants pour le stockage et la reprise de stock ?				
18.6 Sont-ils compatibles avec les moyens de manutentions utilisés ?				
18.7 Les abords du stockage sont-ils encombrés ?				
18.8 Le sol est-il suffisamment résistant ?				
18.9 Y a-t-il du stockage de solides en vrac ?				
18.10 Les racks de stockage sont-ils adaptés aux éléments à stocker (charge admissible) ?				
18.11 Les montants des racks sont-ils déformés ?				
18.12 Les racks de stockage, disposés au-dessus d'allées piétonnières, sont-ils équipés de panneaux pleins ou ajourés ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
18.13 Les plates-formes de stockage sont-elles munies de plinthe d'au moins 15 cm. contre la chute d'objets ?				
18.14 Les palettes de stockage sont-elles en bon état ?				
18.15 Existe-t-il une fiche de consigne de stockage (modes, opératoires, port d'EPI,...) ?				

FICHE 19 : EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

OBJET : Identification d'un risque mécanique lié à l'utilisation d'équipements de travail fixes, portatifs et mobiles.

NATURE DES DOMMAGES : Atteintes cutanées, piqûre, écorchure, coupure, plaie, hématome, brûlure par friction, perforation, fracture, amputation, décès.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
MACHINS FIXES				
19.1 L'inventaire des machines a-t-il été réalisé ?				
19.2 Le diagnostic de conformité a-t-il été réalisé ?				
<ul style="list-style-type: none"> • par la collectivité, • des vérificateurs professionnels. 				
19.3 Si oui, la mise en conformité des équipements fixes a-t-elle été effectuée ?				
19.4 Les machines acquises après le 1 ^{ier} janvier 1995 satisfont-elles aux obligations réglementaires ?				
<ul style="list-style-type: none"> • marquage CE, • notices d'instructions, • déclaration CE de conformité. 				
19.5 La stabilité de la machine ou de l'appareil est-elle assurée ?				
19.6 Les travaux produisent-ils des projections de particules solides (abrasif, grain de métal, étincelles, particules soufflées par air comprimé,...) ?				
19.7 Y a-t-il des projections de liquides (chaud, sous pression, toxiques) ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
19.8 Lors d'intervention sur le matériel peut-il se produire des fuites de liquides sous pression ?				
19.9 Les organes en mouvement ont-ils une énergie suffisante ?				
19.10 Les zones dangereuses sont-elles accessibles à la main ?				
19.11 Y a-t-il des points rentrants accessibles ?				
19.12 Y a-t-il des pignons, courroies, chaînes accessibles ?				
19.13 Y a-t-il des arbres de transmission accessibles ?				
19.14 Y a-t-il des fluides sous pression ?				
19.15 Y a-t-il des éléments élastiques (ressorts) ?				
19.16 Les machines sont-elles équipées de dispositifs d'arrêt d'urgence ?				
19.17 Ces dispositifs sont-ils clairement identifiables et accessibles ?				
19.18 L'arrêt des mouvements dangereux est-il obtenu rapidement après action sur le (s) dispositif (s) d'arrêt ?				
19.19 L'éclairage du poste de travail est-il suffisant ?				
19.20 Après coupure de l'alimentation électrique, la machine redémarre-t-elle seule lors du rétablissement de l'énergie sur le réseau ?				
19.21 Existe-t-il des possibilités d'écrasement entre des équipements et une partie fixe (mur, pilier) ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
19.22 Des bourrages dans les machines ont-ils lieu fréquemment ?				
19.23 Si oui, le déboufrage peut-il être obtenu facilement, sans risque pour l'opérateur ?				
19.24 Les protecteurs fixes sont-ils à leur place ?				
19.25 Doivent-ils être retirés fréquemment ?				
19.26 Est-il facile de les remettre en place ?				
19.27 Les protecteurs mobiles peuvent-ils être ouverts quand l'appareil est en marche ?				
19.28 L'arrêt des mouvements dangereux est-il obtenu rapidement après ouverture d'un protecteur mobile ?				
19.29 Les dispositifs de protection sont-ils souvent neutralisés ou mis à l'écart ?				
19.30 Les écrans et les capots gênent-ils l'opérateur dans son travail ?				
19.31 Y a-t-il des procédures formalisées de maintien à l'arrêt sûr, pour toutes les interventions (consignation, autres dispositions) ?				
19.32 Y a-t-il parfois des interventions effectuées sur les machines en marche ?				
19.33 Si celles-ci ne peuvent être évitées, y a-t-il des moyens de réduire l'exposition aux risques ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>19.34 Les agents sont-ils formés à l'utilisation des machines dangereuses intégrant la sécurité ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour les opérateurs habituels, • pour les opérateurs occasionnels, • pour les opérateurs chargés de la maintenance des équipements de travail. 				
19.35 Existe-t-il des instructions, un mode d'emploi ou une notice de sécurité à proximité de la machine utilisée ?				
19.36 Les utilisateurs en ont-ils connaissance ?				
19.37 Les organes de commande sont-ils clairement identifiés et bien implantés ?				
19.38 Les machines sont-elles utilisées suivant les prescriptions du constructeur ?				
MACHINES PORTATIVES				
<p>19.39 Les machines portatives satisfont-elles aux obligations réglementaires (conçues après le 1^{er} janvier 1995) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • marquage CE, • notice d'instructions, • déclaration de conformité. 				
19.40 Sont-elles en bon état ?				
19.41 Le stockage des machines portatives est-il convenable ?				
19.42 Les machines portatives électriques de classe II sont-elles exposées à l'humidité ou à la pluie ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
19.43 Les outils portatifs à main sont-ils équipés de poignées et de manches antivibratoires ?				
EQUIPEMENTS MOBILES DE TRAVAIL				
19.44 Les équipements sont-ils vérifiés périodiquement ?				
19.45 Le résultat des contrôles est-il mentionné sur le registre de sécurité consultable ?				
19.46 Le suivi de maintenance de chaque équipement est-il effectué régulièrement en tenant compte des instructions du constructeur ?				
19.47 Les émissions de gaz des engins mobiles (Co2,...) sont-elles importantes ?				
19.48 Les véhicules (camions, engins, chariots automoteurs, tracteurs,...) possèdent-ils des sièges suspendus ?				
19.49 Les sièges présentent-ils des défauts (sellerie défoncée,...) ?				
19.50 La prise de force des tracteurs est-elle munie d'un bouclier fixe de protection ?				
19.51 Les arbres de transmission à cardans des outils portés et/ou tractés sont-ils munis d'enveloppes protectrices (en bon état) ?				
19.52 Sinon sont-elles changées systématiquement ?				
19.53 Les dispositifs d'immobilisation de ces protections (chaînettes) sont-ils en place et en bon état ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
19.54 Servent-ils de support aux arbres de transmission à cardans ?				
19.55 Y a-t-il des commandes de relevage de l'attelage trois points dans la zone dangereuse (entre le tracteur et l'outil porté) ?				
19.56 Les commandes de relevage de l'attelage trois points sont-elles accessibles depuis la zone dangereuse ?				
19.57 Y a-t-il des flexibles de liquide sous pression (+ de 50 bars) dans la cabine ?				
19.58 Le tracteur est-il muni d'une structure de protection en cas de retournement ?				
19.59 Les tondeuses auto-portées sont-elles équipées d'une commande de présence de l'opérateur (sous le siège)?				
19.60 Les carters de protection des organes de coupe, le bac de ramassage sont-ils présents ?				
19.61 Les tondeuses à conducteur à pied sont-elles munies d'une commande de présence de l'opérateur ?				
19.62 Les machines équipées d'un bac de ramassage sont-elles munies d'un protecteur mobile ?				
19.63 Est-il en bon état ?				
19.64 Le chargeur frontal est-il équipé d'une structure de protection contre les chutes d'objets ?				
19.65 Est-il équipé d'un dispositif de sécurité en cas de rupture hydraulique (clapets anti-retour)?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
19.66 Sur l'outil de levage, la charge maximale est-elle indiquée ?				
19.67 Les outils portés et/ ou tractés sont-ils munis d'un support de l'arbre de transmission à cardans ?				
19.68 Les machines portées sont-elles munies de stabilisateurs intégrés (béquilles,...) pour le remisage ?				
19.69 Les machines remorquées sont-elles munies de béquilles réglables en hauteur pour le remisage ?				
19.70 Le remisage des outils portés et/ou tractés se fait-il sur un sol plat ?				

FICHE 20 : EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

OBJET : Identification d'un risque lié à l'absence ou à la non conformité des EPI.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
20.1 Les EPI sont-ils fournis gratuitement par l'employeur ?				
20.2 L'employeur assure-t-il le bon fonctionnement, l'état hygiénique, la réparation et le remplacement des EPI ?				
20.3 Les agents ont-ils une dotation en EPI qui leur est propre ?				
20.4 Sinon, des mesures d'hygiène sont-elles prises dans le cas d'une utilisation successive par plusieurs agents ?				
20.5 Les agents sont-ils associés pour le choix des EPI ?				
20.6 Les EPI sont-ils portés ?				
20.7 Y a-t-il un règlement intérieur de sécurité rendant obligatoire le port des EPI ?				
20.8 Les agents se plaignent-ils de gênes, d'inconfort liés au port des EPI ?				
20.9 Les EPI détériorés ou non conformes aux normes CE sont-ils remplacés et mis à l'écart ?				
20.10 Les Epi obligatoires sont-ils affichés sur chaque poste de travail (pictogrammes) ?				
20.11 Les EPI sont-ils en nombre suffisant en fonction de l'effectif de la collectivité ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>20.12 Après utilisation les EPI sont-ils correctement rangés ?</p> <p>20.13 Les agents sont-ils informés de la nécessité du port des EPI ?</p> <p>20.14 Les EPI sont-ils vérifiés avant chaque utilisation ?</p> <p>20.15 La vérification annuelle des EPI est-elle effectuée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les appareils de protection respiratoire autonomes destinés à l'évacuation ? • les gilets de sauvetage gonflables ? • les stocks de cartouches filtrante anti-gaz pour appareil de protection respiratoire ? • les systèmes de protection contre les chutes de hauteur (harnais anti-chute) ? • les gants isolants ? <p>20.16 Est-elle effectuée par un agent nommé désigné (formalisation du contrôle) ?</p> <p>20.17 La liste des EPI nécessaires par métier ou poste de travail a-t-elle été établie ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • vêtement de travail (EN 340), • vêtement de travail avec signalisation intégrée de classe 3 (NF EN 471), • vêtement de pluie (pr. EN 343), vêtement de froid (pr. EN 342) avec signalisation intégrée de classe 3 (NF EN 471), • vêtements pour bûcherons (EN 381), • gilet de signalisation de classe 2 (NF EN 471), • chaussures de sécurité (NF EN 345 ou NF EN 346), • chaussures à semelles antidérapantes (NF S73-010), 				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<ul style="list-style-type: none"> • gants de protection (exigences générales EN 420) : <ul style="list-style-type: none"> - risque mécanique (EN 388), - risque chimique (EN 374), - risque électrique (EN 60903), - risque micro-organismes (EN 374), - risque de coupures (EN 1082-1), - risque de brûlure (EN 407), - protection contre le froid (EN 511), - gants de soudeur (EN 12477), • masque à cartouches : <ul style="list-style-type: none"> - masque complet (NF EN 136), - demi masque (NF EN 140), • filtres contre les particules (NF EN 143 ; P1, P2 ou P3 et S ou SL), • filtres anti-gaz (NF EN 141 ; classe du filtre : de 1 à 3), • masques anti-poussières (NF EN 149 : FFP1, FFP2 ou FFP3 et S ou SL), • lunettes de sécurité (NF EN 166), • écran facial (NF EN 166), • casque de chantier (NF EN 397), • protections auditives : <ul style="list-style-type: none"> - bouchons d'oreilles (NF EN 352-2), - casque anti-bruit (NF EN 352-1 ou NF EN 352-3), • masque écran de protection pour soudure à l'arc (NF EN 169), • tablier veste pour soudeur (NF EN 470-1), • genouillères de protection estampillées CE. 				

SITUATIONS OU POSTES DE TRAVAIL SPECIFIQUE

• FICHE 21 : Le travail en hauteur	65
• FICHE 22 : La fosse de visite	68
• FICHE 23 : Le pont élévateur	70
• FICHE 24 : Les meules et machines à meuler	72
• FICHE 25 : Le poste de soudage	74
• FICHE 26 : Travail en situation d'isolement	80
• FICHE 27 : Aire de lavage	82
• FICHE 28 : Machines à bois	84
• FICHE 29 : Utilisation d'une scie à chaîne	87
• FICHE 30 : Travail en tranchées	90
• FICHE 31 : Collecte des ordures ménagères	92
• FICHE 32 : Exploitation des piscines	97
• FICHE 33 : Montage des scènes et podiums	100
• FICHE 34 : Descente en réseaux d'assainissement visitables	102
• FICHE 35 : Exploitation des stations d'épuration des eaux usées	106

FICHE 21 : LE TRAVAIL EN HAUTEUR

OBJET : *Identification des risques liés au travail en hauteur.*

NATURE DES RISQUES : Chute de hauteur.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
21.1 Un inventaire des travaux ou interventions susceptibles d'être effectués en hauteur a-t-il été réalisé ?				
21.2 Des agents sont-ils amenés à travailler à plus de 3 mètres de hauteur ?				
21.3 Une prévention collective contre les chutes est-elle mise en place dans ce cas : <ul style="list-style-type: none"> • plate-forme mobile d'élévation de personnes (norme NF 52-610), • échafaudage. 				
21.4 Le montage et le démontage des échafaudages sont-ils exécutés par du personnel compétent formé et habitué à ce genre de travail ?				
21.5 Par défaut, y a-t-il des protections individuelles contre les chutes si la durée du travail est < 1 journée (harnais de sécurité anti-chute) ?				
21.6 Les agents ont-ils été formés à l'utilisation des harnais anti-chute ?				
21.7 L'agent équipé d'un harnais travaille-t-il seul ?				
21.8 Les échelles, marchepieds et escabeaux sont-ils conformes à la norme NF en 131 ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
21.9 Sont-ils en bon état (barreaux, montants, patins) ?				
21.10 Les échelles sont-elles contrôlées tous les 6 mois ?				
21.11 Les plates-formes individuelles sont-elles conformes à la norme en vigueur NF P 93-352 ?				
21.12 Les plates-formes individuelles roulantes légères sont-elles conformes à la norme EN 93-353 ?				
21.13 Les échafaudages roulants préfabriqués de faible hauteur (plancher à 2.5m. maximum) sont-ils conformes à la norme NF P 93-520) ?				
21.14 Les échafaudages roulants sont-ils conformes à la norme NF P HD 1004 ?				
<ul style="list-style-type: none"> • plancher à 8m. en extérieur, • plancher à 12 m. en intérieur. 				
21.15 Existe-t-il une notice de montage et de démontage en sécurité ?				
21.16 Lors de l'installation, en fonction de la nature du sol, les assises sont-elles sécurisées (bastaings) ?				
21.17 Le réglage des vis se fait-il par vis ?				
21.18 La distance entre les planchers est-elle supérieure à 3 m?				
21.19 Les planchers sont-ils équipés :				
<ul style="list-style-type: none"> • de garde-corps, • de plinthes ? 				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
21.20 L'accès aux différents niveaux se fait-il par l'intérieur de l'échafaudage ?				
21.21 Les échafaudages de pied sont-ils conformes à la norme NF P HD 1000 ?				
21.22 Les échafaudages sont-ils auto-stables (hauteur égale au plus à 4 fois sa largeur ?)				
21.23 Sinon, la stabilisation est-elle assurée par : <ul style="list-style-type: none"> • des dispositifs d'ancrage ? • des stabilisateurs étayage ? 				
21.24 Le matériel est-il vérifié par une personne compétente avant toute mise en service ?				
21.25 Est-il vérifié tous les trois mois dans le cadre des vérifications périodiques ?				
21.26 Est-il entretenu et stocké à l'abri des intempéries ?				
21.27 Le matériel comporte-t-il des éléments déformés ?				
21.28 Les interventions en toiture sont-elles sécurisées (lignes de vie, filets, garde-corps, caillebotis de circulation) ?				
21.29 L'accrochage des banderoles est-il sécurisé ?				
21.30 L'accrochage des illuminations temporaires est-il sécurisé				
21.31 Les agents sont-ils équipés de casque à jugulaire ?				

FICHE 22 : LA FOSSE DE VISITE

OBJET : *Identification des risques liés au travail à proximité et dans les fosses de visite.*

NATURE DES RISQUES : Chutes (de hauteur en accédant à la fosse), glissade (dans la fosse), incendie ou explosion (produits inflammables), intoxication (gaz d'échappement), manutentions manuelles.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
22.1 La fosse est-elle construite dans l'axe des véhicules ?				
22.2 Est-elle construite hors des voies de circulation du personnel ?				
22.3 La profondeur de la fosse est-elle comprise entre 1,40 m. et 1,60 m?				
22.4 La fosse est-elle, à chacune de ses extrémités, munies d'escaliers fixes à marches antidérapantes ?				
22.5 Un balisage au sol permet-il une délimitation visuelle du pourtour de la fosse ?				
22.6 La fosse est-elle entourée d'une plinthe afin d'éviter les chutes d'objets ?				
22.7 Est-elle munie d'un sol légèrement en pente avec un regard d'évacuation (recueil d'effluents) ?				
22.8 L'éclairage de la fosse est-il conçu sous verre dormant ?				
22.9 Existe-t-il un dispositif de ventilation au fond de la fosse ?				
22.10 Les dispositifs de captage des gaz d'échappement sont-ils branchés chaque fois que l'on effectue un réglage de moteur ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
22.11 Un extincteur est-il placé à chaque extrémité de la fosse ?				
22.12 La position du véhicule sur la fosse n'obstrue-t-elle pas les dispositifs d'accès ?				
22.13 Lorsqu'elle est inutilisée, existe-t-il des moyens de protection contre les chutes de hauteurs ?				
<ul style="list-style-type: none"> • recouverte par des bastaings, • entourée de garde-corps solides, • munie de barrière relevable. 				
22.14 La fosse est-elle nettoyée régulièrement (accumulation de graisse) ?				
22.15 Les vidanges des réservoirs d'essence au-dessus de la fosse sont-ils interdits (signalisation) ?				
22.16 Le nettoyage des pièces dans la fosse et au-dessus de celle-ci est-il interdit ?				
22.17 Est-il interdit de fumer dans la fosse (signalisation) ?				
22.18 Est-il interdit d'introduire une flamme nue dans la fosse (signalisation) ?				
22.19 Les travaux de soudage sont-ils interdits à moins de 3 mètres de la fosse ?				
22.20 Les lampes baladeuse utilisées dans la fosse sont-elles de type étanche (IP 45) et conforme à la norme NF C 71-008 ?				

FICHE 23 : LE PONT-ELEVATEUR

Objet : Identification des risques liés à l'utilisation d'un pont élévateur.

NATURE DES RISQUES : Mécaniques (écrasement), chute de plain-pied.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
23.1 Le pont élévateur est-il adapté aux véhicules que vous réparez ?				
23.2 La zone de déplacement de la plate-forme est-elle délimitée ?				
23.3 Est-elle maintenue dégagée en permanence ?				
23.4 La consigne d'interdiction de stationner sous un pont élévateur est-elle affichée ?				
23.5 Le pont élévateur est-il muni d'un dispositif de sécurité automatique empêchant toute descente intempestive ?				
23.6 Les chemins de roulement de la plate-forme sont-ils équipés d'un dispositif de retenue du véhicule efficace dès la montée ?				
23.7 La charge maximale d'utilisation est-elle indiquée clairement ?				
23.8 La pression hydraulique de service est-elle indiquée clairement (pont à vérins) ?				
23.9 Le pont élévateur à 2 colonnes à bras pivotant est-il muni d'un dispositif de verrouillage des bras mobiles ?				
23.10 Ce verrouillage est-il automatique ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>23.11 Pour ce type de pont, le personnel a-t-il été mis en garde du risque de renversement des véhicules, lorsqu'on enlève un organe important comme le moteur ?</p> <p>23.12 Les agents ayant le droit de manœuvrer les ponts ont-ils été nommément désignés ?</p> <p>23.13 Les contrôles réglementaires sont-ils effectués régulièrement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • organes de suspension 1 fois par trimestre et consigné sur un carnet spécial, • pour les hydrauliques, contrôle du niveau du liquide 1 fois par semaine. <p>23.14 Le pont élévateur présente-t-il les anomalies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • monte-t-il par saccades ? • monte-t-il ou descend-il plus lentement qu'habituellement ? • présente-t-il une fuite d'huile ? 				

FICHE 24 : LES MEULES ET MACHINES A MEULER

OBJET : *Identification des risques liés à l'utilisation d'une meuleuse.*

NATURE DES RISQUES : Mécaniques : entraînement, brûlure par friction, sectionnement, projection.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
24.1 Les meules sont-elles stockées dans un local sec non soumis à de brusques variations de température ?				
24.2 Avant montage, les meules sont-elles « sonnées » avec un maillet en bois ?				
24.3 Après montage, les meules présentent-elles les anomalies suivantes :				
<ul style="list-style-type: none"> • un voile ? • un faux rond ? 				
24.4 La meule est-elle adaptée à la machine à équiper ?				
<ul style="list-style-type: none"> • vitesse limite d'utilisation au moins égale à la vitesse maximale de la broche 				
24.5 Les machines à meuler sont-elles équipées de leurs dispositifs de protection ?				
<ul style="list-style-type: none"> • support de pièce (réglé à 2 mm de la meule), • pare-étincelles (réglé à 6 mm de la meule), • dispositif de dépoussiérage. 				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>24.6 Les consignes de sécurité relatives à l'utilisation des machines à meuler sont-elles affichées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • risques de projection, • port obligatoire des lunettes de protection. <p>24.7 Les lunettes de protection sont-elles disposées à proximité du poste de travail ?</p> <p>24.8 La machine à meuler est-elle équipée d'une protection à manque de tension pour éviter un redémarrage intempestif lors du rétablissement du courant (après coupure incidentelle) ?</p>				

FICHE 25 : LE POSTE DE SOUDAGE

OBJET : *Identification des risques liés au travail de soudage.*

NATURE DES RISQUES : **Electrisation, explosion ou incendie, rayonnement émis par l'arc, projection, intoxication, brûlures.**

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
SOUDAGE ET COUPAGE A L'ARC				
25.1 Le circuit d'alimentation électrique est-il conforme à la réglementation ?				
25.2 La partie active du porte électrode est-elle inaccessible à une bille d'acier de 12 mm de diamètre ?				
25.3 Le porte électrode est-il à isolation complète avec un degré de protection IP 2X ou IP XXB ?				
25.4 Les gaines du conducteur de soudage sont-elles en bon état ?				
25.5 Les gaines du conducteur de retour sont-elles en bon état ?				
25.6 Les raccords de câbles de soudage sont-ils parfaitement isolés (raccords ou douilles spéciales conçus à cet effet) ?				
25.7 Le câble d'alimentation de l'appareil de soudage est-il raccordé à une prise de courant avec contact à la terre ?				
25.8 La prise de courant est-elle facilement identifiable et accessible ?				
25.9 Les pièces métalliques situées dans le voisinage immédiat de la pièce à souder sont-elles reliées au câble de masse du circuit de soudage ?				

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
25.10 La prise de masse est-elle spécialement étudiée pour se fixer sur les pièces à souder ?				
25.11 Le plan et l'espace de travail sont-ils adaptés à la taille des pièces à souder ?				
25.12 L'environnement immédiat du soudeur est-il libre (dégagements et voies de circulation non encombrés) ?				
25.13 Le poste de soudage est-il isolé du reste de l'atelier (rideaux de soudage, panneaux,...) ?				
25.14 Les panneaux mobiles de protection contre les rayonnements sont-ils ignifugés ?				
25.15 Y a-t-il des matières inflammables ou explosives à moins de 10 m. du poste de travail ?				
25.16 Existe-t-il un assainissement du poste de travail (captage des fumées de soudage) ?				
25.17 A défaut, l'opérateur est-il équipé d'un masque respiratoire adapté aux polluants ?				
25.18 L'agent dispose-t-il de l'équipement suivant : <ul style="list-style-type: none"> • vêtements de travail en tissu ininflammable ajustables au niveau du cou ? • tablier de cuir (si soudage intensif) ? • gants à manchettes traités « anti-chaleur » ? • chaussures de sécurité à semelles isolantes et antidérapantes ? • guêtres en cuir si chaussures basses ? • masque contre les UV avec filtre adapté au travail à effectuer ? 				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
SOUDEGE ET COUPAGE AUX GAZ				
25.19 Le lieu de l'intervention est-il préparé ?				
<ul style="list-style-type: none"> • présence d'un extincteur à eau pulvérisé, • pas de présence de matériau combustible (graisses, huiles, chiffons, sciures ou copeaux,...), • les bouteilles sont-elles fixées de manière stable, • les bouteilles d'acétylène sont-elles couchées. 				
25.20 Le matériel est-il en bon état (chalumeau, buses, robinets, organe de réglage) ?				
25.21 Les buses sont-elles obstruées ?				
25.22 Les tuyaux sont-ils propres et solidement raccordés ?				
25.23 Les joints de raccordement sont-ils étanches ?				
25.24 Le lieu de l'intervention est-il exempt d'étincelles, de flamme et de chaleur excessive ?				
<ul style="list-style-type: none"> • présence de briquet ou d'allumettes à proximité du lieu de soudage, • la détection des fuites se fait-elle à l'eau savonneuse (sans utilisation d'une flamme). 				
25.25 Les gaz sont-ils utilisés de manière rationnelle (en particulier l'oxygène qui est inodore) ?				
25.26 Vous servez-vous de l'oxygène à la place de l'air ?				
<ul style="list-style-type: none"> • pour ventiler, • pour souffler les poussières, les copeaux. 				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>25.27 Les agents sont-ils équipés des EPI réglementaires ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • vêtements de travail difficilement combustible, • tablier de cuir, • des gants à manchettes en cuir, • des chaussures de sécurité montantes, • des chaussures de sécurité basses munies de guêtres en cuir, • des lunettes de protection avec coques latérales et verres teintés. 				
<p>25.28 Les bouteilles d'oxygène sont-elles stockées à l'écart des bouteilles de gaz combustibles ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • distance minimale de 6 m., • sinon un mur haut de 1.5 m. et d'une tenue au feu d'1/2 heure séparant les lieux de stockage. 				
25.29 Les bouteilles sont-elles stockées en position verticale ?				
25.30 Les pleines sont-elles séparées des vides ?				
25.31 Le local de stockage est-il sec, aéré et d'accès réglementé ?				
25.32 Les bouteilles sont-elles stockées à l'ombre ?				
25.33 Les bouteilles sont-elles éloignées des sources de chaleur ?				
25.34 Les bouteilles sont-elles stockées en sous-sol ?				
25.35 Les détendeurs sont-ils conformes à la norme NF EN ISO 2503 ou NF EN 585 ?				
25.36 Un essai d'étanchéité à la pression de service est-il fait annuellement ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
25.37 Sont-ils révisés ou changés au plus tard tous les 5 ans ?				
25.38 Les tuyaux sont-ils conformes aux normes ? <ul style="list-style-type: none"> • NF EN 559 tuyaux à base de caoutchouc, • NF EN 1327 tuyaux en matière thermoplastique. 				
25.39 Un examen visuel sur tuyau cintré est-il fait annuellement pour vérifier la présence de déchirures, de blessures, de craquelures ?				
25.40 Sont-ils changés systématiquement ? <ul style="list-style-type: none"> • en présence de blessures, • au plus tard tous les 3 ans après mis en service (service intensif), • au plus tard tous les 5 ans après mise en service dans les autres cas. 				
25.41 Les raccords rapides à obturateur sont-ils conformes à la norme NF EN 561 ?				
25.42 Un essai d'étanchéité à la pression de service est-il fait annuellement ?				
25.43 Sont-ils changés systématiquement en cas d'incident de fonctionnement ?				
25.44 Les anti-retours, arrêts de flamme sont-ils conformes à la norme NF EN 730 ?				
25.45 Un examen visuel et essai d'étanchéité est-il fait annuellement ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>25.46 Sont-ils changés systématiquement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • en cas de retour de flamme violent, • au plus tard tous les 3 ans après mise en service. <p>25.47 Les chalumeaux sont-ils conformes à la norme NF EN ISO 5172 ?</p> <p>25.48 Un examen visuel complet et un essai d'étanchéité sont-ils fait annuellement ?</p> <p>25.49 Une révision ou un remplacement sont-ils fait au plus tard tous les 5 ans après la date de mise en service ?</p> <p>25.50 Les fumées de soudage sont-elles aspirées au poste de travail ?</p> <p>25.51 L'environnement de travail est-il ventilé ?</p> <p>25.52 Entrenez-vous des tâches de soudage en atmosphère confinée ?</p> <p>25.53 Si oui, des consignes de sécurité ont-elles été mises en place ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • avez-vous eu connaissance du contenu de la fosse, du réservoir, de la canalisation, avant toute opération de soudage (sur ou dans) ? • un responsable surveille-t-il l'opérateur pendant la durée des travaux ? • une ventilation a-t-elle été mise en place ? • le chalumeau est-il allumé à l'extérieur de l'enceinte ? • la ventilation avec l'oxygène est-elle interdite ? • utilisez-vous la procédure de permis de feu ? 				

FICHE 26 : TRAVAIL EN SITUATION D'ISOLEMENT

OBJET : *Identification des risques liés à des situations de travailleur isolé.*

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>26.1 Connaissez-vous la liste des activités interdites à un agent seul ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • utilisation des appareils de levage pour des travaux spéciaux ou nécessitant l'accès au voisinage des conducteurs nus sous tension, • conduite de plates-formes élévatrices de personnel de type II et III, • utilisation d'un harnais de sécurité pour le travail en hauteur, • manœuvre de véhicules, appareils et engins de chantiers dans des conditions de visibilité insatisfaisantes, • manœuvre des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté dans des conditions de visibilité insuffisantes, • déchargement d'une benne de camion, • manœuvre des appareils de levage quand la charge transportée passe à moins de 2 m. du dernier plancher d'une construction dans laquelle se trouve des travailleurs, • utilisation d'un treuil lors des travaux souterrains, • travaux dans les canalisations d'égout, • travaux d'extraction par décrochage dragage en fleuve, rivière ou plan d'eau exposant à des risques de chute dans l'eau, • travaux effectués dans les ascenseurs et les monte-charge et notamment les ports de charge de plus de 30 Kg, la manutention de celles de plus de 50 Kg et la manutention des câbles de traction, • travail d'une personne non avertie du risque électrique dans un emplacement de travail à risque particulier de choc électrique, • utilisation de produits antiparasitaires, 				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<ul style="list-style-type: none"> • montage et démontage des pneumatiques des véhicules et engins sur roues, • intervention dans les chambres froides, • exécution des tâches dangereuses dans les stations d'épuration. 				
26.2 Existe-t-il des situations de travail où un agent est isolé ?				
26.3 Quelle est la durée de l'isolement ?				
26.4 Ces activités de travail sont-elles interdites à un agent seul ?				
26.5 Si oui, l'opérateur est-il accompagné par un agent surveillant ?				
26.6 Cet agent est-il instruit des mesures à prendre en cas d'accident ?				
26.7 A-t-il à sa disposition les moyens nécessaires pour donner l'alerte et porter les premiers secours ?				
26.8 Sinon, y a-t-il une possibilité d'organiser le travail différemment ?				
26.9 Quels sont les moyens à la disposition du personnel pour rompre l'isolement ?				
26.10 Le personnel en situation d'isolement est-il capable de le supporter ?				
26.11 Le personnel en question n'a-t-il pas des problèmes de santé (épilepsie, problèmes cardiaques, vertiges) ?				
26.12 Les salariés des entreprises extérieures sont-ils amenés à travailler seuls ?				
26.13 Les entreprises extérieures prennent-elles des dispositions pour palier à l'isolement de leurs salariés ?				

FICHE 27 : AIRE DE LAVAGE

OBJET : Identification des risques liés aux opérations de lavage et nettoyage de véhicules ou autres éléments.

NATURE DES RISQUES : Projections, brûlures, chutes, atteintes cutanées, électrique...

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>27.1 Les agents portent-ils les EPI préconisés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • une tenue imperméable (veste, pantalon), • un casque, • une visière ou une paire de lunettes, • une paire de bottes de sécurité avec semelles antidérapantes, • une paire de gants étanches et aussi résistants que possible, • un casque anti-bruit ou des protecteurs d'oreilles. <p>27.2 L'aire de lavage est-elle délimitée par des protecteurs fixes lors d'une opération de nettoyage, limitant l'accès ?</p> <p>27.3 Les personnes circulant à proximité du poste de travail sont-elles hors d'atteinte du jet de lavage ?</p> <p>27.4 L'installation électrique du matériel est-elle en bon état ?</p> <p>27.5 L'installation électrique du site où a lieu le nettoyage est-elle en conformité avec la réglementation en vigueur ?</p> <p>27.6 Y a-t-il une installation électrique à portée du jet de lavage ?</p> <p>27.7 Si oui, est-elle mise hors tension lors des opérations de nettoyage ?</p>				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>27.8 Le matériel à jet d'eau sous haute pression est-il conforme à la réglementation ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • estampillé CE, • notice d'instructions, • déclaration CE de conformité. 				
<p>27.9 Le matériel est-il vérifié avant chaque utilisation (état, fonctionnement) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • manomètre, • organes de commande et de sécurité des pistolets, • état des flexibles (craquelures, fissures, torsion, amorce de rupture des tuyaux au sertissage,...), • non obstruction des orifices de buses, • cordons et autres composants électriques. 				
27.10 L'aire de lavage est-elle revêtue d'un matériau antidérapant ?				
27.11 L'aire de lavage comporte-t-elle un système d'évacuation des eaux usées ?				
27.12 Ce système est-il efficace ?				
27.13 Ce système est-il équipé d'un bac de décantation ?				

FICHE 28 : MACHINES A BOIS

OBJET : *Identification des risques liés à l'utilisation des machines à bois.*

NATURE DES RISQUES : Sectionnement, projection, chutes de plain-pied, lésions auditives, atteintes dorsales, troubles respiratoires, maladies professionnelles.

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
28.1 Les notices des machines existent-elles ?				
28.2 Sont-elles en langue française ?				
28.3 Le graissage des machines et les niveaux sont-ils contrôlés ?				
28.4 Les agents sont-ils sensibilisés à la qualité de coupe de la lame ou des outils ?				
28.5 Les organes de service (boutons, boîtiers,...) sont-ils en bon état ?				
28.6 Les outils ainsi que les clés pour l'entretien et le changement de lame ou d'outil sont-ils expressément affectés à la machine ?				
28.7 L'intérieur de la machine est-il régulièrement nettoyé (scie à format, toupie verticale, dégauchisseuse) ?				
28.8 La (les) courroie(s) est (sont)- elle(s) en bon état (scie à format, dégauchisseuse, scie à ruban, toupie,...) ?				
28.9 Les parties dangereuses situées sous la table sont-elles inaccessibles (scie à format, toupie, dégauchisseuse) ?				
28.10 Les commandes marche et arrêt sont-elles facilement accessibles depuis le poste de travail ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
28.11 La machine est-elle équipée d'une lame à faible niveau sonore (scie à format, scie verticale, scie radiale) ?				
28.12 Un équipement pour le sciage des pièces longues et/ou larges : rallonge de table, servante (scie à format, scie radiale, toupie) existe-t-il ?				
28.13 Les machines sont-elles dotées des accessoires de protection (cape, protecteurs réglables,...) ?				
28.14 Les pousoirs sont-ils à portée de main (scie à format, scie radiale, toupie verticale, scie à ruban) ?				
28.15 Sont-ils utilisés ?				
28.16 Le couteau diviseur est-il bien réglé (scie à table, scie verticale,...) ?				
28.17 Les machines sont-elles équipées d'un système d'aspiration des sciures et des copeaux (buse d'aspiration, bouche de captage,...) ?				
28.18 Les machines sont-elles protégées contre les démarrages intempestifs (discontacteurs,...) ?				
28.19 Le stockage du bois est-il facilement accessible depuis les machines ?				
28.20 L'espace de circulation autour des machines est-il suffisant (passage minimum d'1 m.) ?				
28.21 La zone de travail est-elle suffisamment spacieuse pour les usinages d'amplitude maximale ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
28.22 Le sol est-il en bon état et antidérapant (absence de trous, propreté, état de surface,...) ?				
28.23 La machine bénéficie-t-elle d'un éclairage correct (naturel/artificiel) ?				
28.24 Aucun poste de travail n'est situé dans la zone de rejet du bois (scie à table, toupie, dégauchisseuse) ?				
28.25 Un bac pour les chutes et les déchets est-il à proximité de chaque machine ?				
28.26 Des accessoires d'aide à la manutention sont-ils à la disposition des agents (poignées, chariots,...) ?				
28.27 Les agents sont-ils formés pour utiliser les machines en toute sécurité ?				
28.28 Des protections auditives sont-elles à leur disposition ?				
28.29 Un affichage d'obligation de port existe-t-il ?				
28.30 Les agents portent-ils des chaussures de sécurité ?				
28.31 Les agents portent-ils des masques anti-poussière ?				

FICHE 29 : UTILISATION D'UNE SCIE A CHAINE

OBJET : Identification des risques liés à l'utilisation d'une tronçonneuse pour les opérations d'abattage ou d'élagage des arbres.

NATURE DES RISQUES : Mécanique (sectionnement, coupure, projection), brûlure, atteinte auditive, chute d'objet (branches, arbres,...), chute de plain-pied (glissade), chute de hauteur.

UNITE DE TRAVAIL :	DATE :			
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>29.1 La scie à chaîne est-elle dotée des équipements de sécurité ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • frein de chaîne, • poignée main droite élargie, • double commande de gaz, • poignées anti-vibratiles. 				
<p>29.2 Le matériel est-il vérifié avant usage ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • tension et affûtage de la chaîne, • fonctionnement du frein de chaîne, • niveau de carburant, • niveau de lubrifiant de chaîne. 				
<p>29.3 Une signalisation temporaire est-elle mise en place si le chantier empiète sur la voie publique ?</p>				
<p>29.4 Des dispositions sont-elles prises pour éviter toute chute de branchages sur les passants ?</p>				
<p>29.5 Des lignes électriques aériennes sont-elles à proximité du chantier ?</p>				
<p>29.6 Une trousse d'urgence est-elle présente sur le chantier, dotée de pansements compressifs (coussin C.H.U.T.) ?</p>				

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
29.7 Le travail avec une tronçonneuse est-il confié à une personne isolée ?				
29.8 La machine est-elle nettoyée après chaque utilisation ?				
29.9 Les instructions du manuel du constructeur sont-elles respectées ?				
29.10 Le carburateur est-il bien réglé ?				
29.11 Les chaînes endommagées sont-elles immédiatement remplacées ?				
29.12 Le transport et le stockage de la tronçonneuse se font-ils toujours avec l'étui de protection de la chaîne ?				
29.13 La tronçonneuse est-elle rangée à l'abri de la poussière dans une boîte de manutention ?				
29.14 Lors de l'utilisation, au démarrage, le frein de chaîne est-il engagé ?				
29.15 La machine est-elle maintenue fermement à plat sur le sol avec le pied et une main ?				
29.16 Le travail s'effectue-t-il en équilibre stable, la scie devant soi à deux mains ?				
29.17 La scie est-elle utilisée au-dessus du niveau des épaules ?				
29.18 Le bois est-il attaqué avec l'extrémité du guide de chaîne (possibilité de rebonds) ?				
29.19 Une distance de sécurité est-elle maintenue avec les collègues de travail ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>29.20 Les agents sont-ils dotés d'EPI réglementaires ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • vêtement de travail avec renforts anti-coupure au niveau des jambes, • chaussures ou bottes de sécurité, • casque de protection de la tête, • écran facial de protection du visage, • casque anti-bruit ou bouchons d'oreille, • gants de protection, • gilet de signalisation en cas d'intervention sur la voie publique. 				

FICHE 30 : TRAVAIL EN TRANCHEES

OBJET : *Identification des risques liés à la réalisation de tranchées.*

NATURE DES RISQUES : Chute, chute d'objets, éboulement, intoxication, électrocution.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
30.1 Avant ouverture d'une tranchée, une reconnaissance du terrain est-elle effectuée (nature du sol,...)?				
30.2 L'emplacement des réseaux existants est-il déterminé (eau, gaz, électricité,...) ?				
30.3 Une déclaration de commencement des travaux (D.I.C.T.) est-elle faite auprès des concessionnaires ?				
30.4 Dans le cas d'une fouille en tranchées de plus de 1.30 mètres de profondeur, à parois verticales, la tranchée est-elle blindée ?				
30.5 Le blindage est-il adapté à la nature du terrain ?				
30.6 Un drainage a-t-il été prévu en cas d'infiltration ou de ruissellement ?				
30.7 L'accès de la tranchée est-il interdit avant la mise en place du blindage ?				
30.8 Une berne d'au moins 0.40 m. de largeur a-t-elle été aménagée en bordure de tranchée ?				
30.9 Le blindage dépasse-t-il d'au moins 0.15 m. au-dessus du niveau du sol en bordure de tranchée ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
30.10 Lors de la découverte d'une canalisation enterrée (grillage avertisseur) le chantier est-il arrêté ?				
30.11 Le conducteur de l'opération est-il alerté ?				
30.12 Les manutentions mécaniques en bordure ou au-dessus d'une tranchée occupée par des agents est-elle interdite ?				
30.13 L'accès des agents au fond de la tranchée est-il assurée par une échelle ?				
30.14 L'échelle dépasse-t-elle d'au moins 1 mètre du niveau du sol ?				
30.15 Si la tranchée fait plus de 40 cm. de largeur, existe-t-il des moyens de passage pour la franchir ?				
30.16 L'ensemble du pourtour de la tranchée est-il balisé avec des éléments rigides et solidaires les uns des autres ?				
30.17 Les agents sont-ils dotés des EPI suivants ?				
<ul style="list-style-type: none"> • casque de protection, • chaussures ou bottes de sécurité, • gants de protection, • vêtements de travail, • gilet de signalisation (intervention sur la voie publique). 				

FICHE 31 : COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

OBJET : *Identification des risques liés au ramassage des déchets.*

NATURE DES RISQUES : Mécaniques (utilisation du système de compactage et du lève conteneurs), manutentions manuelles, chutes et glissades, circulation automobile, biologiques.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
31.1 Les agents sont-ils dotés des EPI suivants ? <ul style="list-style-type: none"> • vêtements de travail sans partie flottante, • chaussures de sécurité montantes et antidérapantes, • gants de protection adaptés à la manutention, • gilets de signalisation à haute visibilité de classe II . 				
31.2 Avant la collecte, le véhicule est-il vérifié (arrêts d'urgence, pneumatiques, freins, feux d'éclairage, feux de signalisation,...) ?				
31.3 Les ripeurs vérifient-ils le bon fonctionnement des arrêts d'urgence et des commandes de la benne ?				
31.4 Vérifient-ils l'état des marchepieds arrières, et des poignées de maintien ?				
31.5 Les marchepieds sont-ils suffisamment larges ?				
31.6 Sont-ils antidérapants et protégés sur le pourtour par un bourrelet amortissant ?				
31.7 Un plan de tournées est-il établi faisant ressortir les principales difficultés du parcours ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>31.8 Le plan de tournées est-il conçu de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • éviter les marches arrière ? • abolir la collecte bilatérale dans les rues à double voie de circulation ? • minimiser l'étendue de la zone de collecte, • éviter les zones de circulation dense aux heures d'affluence ? 				
31.9 Le travail est-il organisé selon la règle du « qui finit quitte » ?				
31.10 Dans la collectivité, les ralentisseurs sont-ils conformes à la réglementation et adaptés au passage des camions ?				
31.11 Pendant la collecte, la vitesse est-elle adaptée au travail et aux déplacements des ripeurs (4 Km/h) ?				
31.12 Les ripeurs sont-ils postés sur les marchepieds uniquement lorsque le véhicule roule à une vitesse ≤ 20 Km/h ?				
31.13 Pour des vitesses supérieures, montent-ils à l'intérieur de la cabine ?				
31.14 Les ripeurs montent ou descendent-ils de la benne uniquement lorsque celle-ci est arrêtée ?				
31.15 Le chargement de la benne s'effectue-t-il toujours en marche avant ?				
31.16 La récupération d'objets dans la trémie est-elle interdite ?				
31.17 Les sacs en vrac sont-ils saisis par le dessus pour éviter les piqûres ou coupures ?				
31.18 Les contenus de grande capacité sont-ils déplacés à deux				

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
31.19 Au moment de l'opération de levage des conteneurs, les ripeurs s'écartent-ils du champ d'action ?				
31.20 Le ripeur en formation occupe-t-il toujours le marchepied droit ?				
31.21 A-t-il reçu une formation initiale (formalisée par un livret d'accueil) ?				
31.22 Les agents sont-ils avisés des habitudes à risques : <ul style="list-style-type: none"> • sautent-ils du marchepied arrière alors que la benne est en marche (pour les ripeurs) ? • sautent-ils de la cabine (pour les chauffeurs) ? • bourrent-ils la benne pour éviter un second tour ? • tassent-ils à la main le contenu de la trémie ? • se placent-ils face à la trémie pour commander le lève conteneur ? • chargent-ils la benne alors qu'elle est en marche ? • restent-ils sur les marchepieds pendant les déplacements entre deux points de collecte éloignés (trajets en « haut le pied ») ? 				
31.23 Les ripeurs sont-ils avisés de l'interdiction d'occuper les marchepieds arrières lorsque le véhicule recule ?				
31.24 Les ripeurs restent-ils en vue directe du conducteur ?				
31.25 Le conducteur surveille-t-il toujours les deux ripeurs à l'arrière de la benne ?				
31.26 Les ripeurs descendent-ils de la benne comme ils sont montés, face à la cabine ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
31.27 En roulant, les ripeurs tiennent-ils fermement les poignées ou les barres de maintien ?				
31.28 Les marchepieds sont-ils associés à des rampes de maintien fixes ?				
31.29 Le véhicule est-il équipé de rétroviseur offrant une bonne visibilité latérale vers l'arrière ?				
31.30 Le véhicule est-il équipé d'un signal sonore de recul ?				
31.31 Le véhicule est-il équipé d'une caméra à l'arrière reliée à un écran en cabine ?				
31.32 Le véhicule est-il équipé de feux de signalisation et de signalisation complémentaire à l'avant, à l'arrière et sur les côtés (bandes rétroréfléchissantes rouges et blanches) ?				
31.33 L'arrêt d'urgence est-il toujours accessible ?				
31.34 Les tableaux de commande de la benne sont-ils homogènes et conformes aux standards (respect des codes couleurs et des signes conventionnels) ?				
31.35 Les commandes du lève conteneurs sont-elles conçues de manière à éviter les manipulations intempestives ?				
31.36 Des carters ou joues en plastique sont-ils installés entre les agents et les pièces en mouvement ?				
31.37 Le système de compactage de la benne est-il vérifié tous les trimestres par un organisme habilité ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
31.38 Toute anomalie ou dysfonctionnement sont-ils signalés pour que les réparations puissent être effectués ?				
31.39 Lors du vidage de la benne, les ripeurs restent-ils en cabine ou à l'entrée du site ?				
31.40 Le conducteur reste-t-il sur le côté de la benne ?				
31.41 Les manœuvres à l'abord des fosses ou des quais se font-elles lentement?				
31.42 Après la collecte, la benne à ordures est-elle nettoyée et désinfectée quotidiennement ?				
31.43 Lors du nettoyage, le dispositif de blocage de la porte arrière est-il systématiquement utilisée ?				
31.44 Les agents ont-ils bénéficié d'une formation pratique aux gestes et postures de travail ?				
31.45 Dans chaque équipe, y a-t-il un sauveteur secouriste du travail ?				
31.46 Chaque véhicule est-il équipé d'une trousse d'urgence ?				
31.47 Avant de quitter le travail les ripeurs prennent-ils une douche ?				
31.48 Les ripeurs sont-ils à jour de leurs vaccinations ?				
31.49 Toute piqûre ou coupure sont-elles systématiquement déclarées ?				

FICHE 32 : EXPLOITATION DES PISCINES

OBJET : *Identification des risques liés au traitement de l'eau des piscines.*

NATURE DES RISQUES : Toxicologique, biologique, chute de plain-pied.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>32.1 Les agents sont-ils dotés des EPI suivants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • vêtements de travail traité anti-acides, • gants en PVC avec manchette, • écran facial de protection, • chaussures ou bottes de sécurité à semelles antidérapantes, • masque de protection respiratoire à cartouche filtrant les vapeurs organiques (chlore) ? 				
32.2 Les agents procèdent-ils à des opérations de transvasement ?				
32.3 Sont-ils équipés d'EPI adaptés ?				
32.4 Ces opérations de transvasement peuvent-elles être éliminées par la mise en place d'un système de transvasement par gravitation ?				
32.5 Les réserves de produits de traitement sont-elles stockées dans un local spécifique correctement ventilé ?				
32.6 Sont-ils stockés près des produits azotés ?				
32.7 Sont-ils stockés près des produits acides ?				
32.8 Le lieu de stockage est-il éloigné de la chaufferie ?				
32.9 Est-il non accessible au public ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
32.10 Comporte-t-il un poste de lavage ?				
32.11 Comporte-t-il une cuvette de rétention ?				
32.12 Les agents ont-ils eu connaissance des informations figurant sur les fiches de données de sécurité des produits manipulés ?				
32.13 Les agents ont-ils suivi une formation au traitement et contrôle des eaux usées ?				
32.14 Ont-ils été formés à la manipulation du chlore et au respect des consignes de sécurité ?				
32.15 Sur le poste de transvasement une notice d'information est-elle affichée ?				
32.16 Des mesures du taux de chloramines présents dans l'air sont-elles effectuées ?				
32.17 L'entretien des sols (bassins et installations) est-il régulièrement effectué ?				
32.18 Le cycle de lavage comprend-il les phases suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • pré lavage au jet ? • nettoyage (brossage avec un produit détergent ou détartrant) ? • rinçage (jet d'eau ou nettoyeur à haute pression) ? • désinfection (jet d'eau additionné de désinfectant) ? 				
32.19 Des contrôles périodiques du fonctionnement des installations sont-ils effectués ? <ul style="list-style-type: none"> • lavage et entretien des filtres, • vérifications des vannes, 				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<ul style="list-style-type: none"> • vérification des manomètres, • vérification des débitmètres. <p>32.20 Les vidanges suivantes sont-elles effectuées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • tous les 6 mois pour les bassins, • toutes les semaines pour les pataugeoires, • tous les jours pour les pédiluves. <p>32.21 Existe-t-il un système de détection d'une fuite de chlore relié à une alarme ?</p> <p>32.22 Les installations sont-elles soumises à un entretien préventif régulier, axé sur l'étanchéité ?</p> <p>32.23 En cas de projection cutanée ou oculaire de chlore, une procédure est-elle en place ?</p>				

FICHE 33 : MONTAGE DES SCENES ET PODIUMS

OBJET : *Identification des risques liés à l'organisation de manifestations culturelles (installation de scènes, podiums ou estrades).*

NATURE DES RISQUES : Manutention manuelle, mécaniques, chute de plain-pied, chute de hauteur, chute d'objets, électrique, stockage du matériel.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
33.1 Le montage des scènes et podiums est-il programmé à l'avance ? <ul style="list-style-type: none"> • matériel nécessaire, • effectifs suffisants. 				
33.2 Le montage est-il fait dans l'urgence ?				
33.3 Une réflexion a-t-elle été menée à propos de l'implantation de la scène sur le site ?				
33.4 Pour les installations en extérieur la nature du sol a-t-elle été prise en compte ?				
33.5 Une mise en conformité de l'ensemble du matériel a-t-elle été effectuée ?				
33.6 Les limites de charge d'exploitation ont-elles été contrôlées ?				
33.7 La charge du matériel et des personnes accueillies sur le plateau est-elle conforme à ces valeurs ?				
33.8 Le plateau scénique est-il équipé de garde-corps sur les 3 côtés exposés au public ?				
33.9 Le travail de montage s'effectue-t-il en équipe ?				
33.10 L'effectif des équipes est-il prévu en fonction de la taille des structures à installer ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
33.11 Les agents ont-ils été formés à ce type d'opération ?				
33.12 Les agents disposent-ils de la notice de montage ?				
33.13 Est-il fait mention de procédures de sécurité (montage, transport, stockage) ?				
33.14 Sont-elles respectées ?				
33.15 Les agents ont-ils été formés aux « gestes et postures de travail » ?				
33.16 Les agents susceptibles d'intervenir sur les installations électriques sont-ils titulaires d'une habilitation électrique ?				
33.17 Le travail en hauteur lors du montage est-il sécurisé ?				
33.18 Les agents disposent-ils d'aides mécaniques à la manutention ?				
33.19 Les locaux de stockage sont-ils suffisamment spacieux pour accueillir le matériel ?				
33.20 Le matériel est-il vérifié régulièrement ?				
33.21 Les pièces manquantes ou défectueuses sont-elles changées systématiquement (identiques aux pièces d'origine) ?				
33.22 Les agents sont-ils équipés des EPI suivants ?				
<ul style="list-style-type: none"> • vêtements de travail, • chaussures de sécurité, • gants de manutention, • casque de protection avec jugulaire pour les installations de grande hauteur. 				

FICHE 34 : DESCENTE EN RESEAUX D'ASSAINISSEMENT VISITABLES

OBJET : *Identification des risques liés à l'entretien des réseaux d'assainissement.*

NATURE DES RISQUES : Chute de hauteur ou de plain-pied, renversement par véhicule en surface, asphyxie, électrisation, explosion, incendie, intoxication, choc, noyade, infections, mycose des orteils, lombalgies.

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
34.1 Une aération et une visite des ouvrages sont-elles effectuées avant le travail ?				
34.2 Les agents circulant et travaillant sur la voie publique sont-ils équipés d'un vêtement de signalisation à haute visibilité de classe II ou III ?				
34.3 Une signalisation temporaire de chantier est-elle systématiquement mise en place en surface (cônes, panneaux, barrières,...) ?				
34.4 Les véhicules en surface sont-ils équipés de feux spéciaux (gyrophare, tri flash,...) et d'une signalisation complémentaire (bandes fluoréroréfléchissantes) ?				
34.5 Des outils adaptés sont-ils mis à la disposition des agents pour manutentionner les tampons de regard ?				
34.6 Les équipes sont-elles constituées d'un nombre suffisant d'agent (au moins deux dans les canalisations) ?				
34.7 Y a-t-il en permanence un agent veilleur en surface pour assurer la communication des agents descendus avec l'extérieur ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>34.8 La descente dans l'égout se fait-elle après un contrôle de la qualité de l'atmosphère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • concentration suffisante en O2, • présence de gaz explosifs, • présence de gaz toxiques (H2S, CO). <p>34.9 Au moindre déclenchement de l'appareil de contrôle d'atmosphère, l'équipe remonte-t-elle en surface ?</p> <p>34.10 Un regard est-il ouvert de part et d'autre de la zone visitée (aération, évacuation en urgence) ?</p> <p>34.11 L'accès des regards ouverts est-il protégé par des barrières ou par un tampon grillagé ?</p> <p>34.12 Les échelles de descente sont-elles équipées de dispositif antichute ?</p> <p>34.13 Les puits sont-ils équipés d'ascenseurs ?</p> <p>34.14 L'éclairage des émissaires est-il suffisant ?</p> <p>34.15 En cas d'orage signalé, de montée du niveau des eaux, les agents remontent-ils en surface ?</p> <p>34.16 Des consignes de sécurité ont-elles été édictées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • montée, descente dans les ouvrages, • risque d'explosion, • surveillance de la montée des eaux. <p>34.17 Les travaux par points chauds (soudure,...) sont-ils réalisés après une mesure d'inflammabilité et d'explosivité ?</p>				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
34.18 Avant tout travail de maçonnerie vérifie-t-on la présence de conduites de gaz ou d'électricité ?				
34.19 Des moyens d'évacuation rapide sont-ils à la disposition des agents en cas de danger ?				
34.20 Un plan d'évacuation d'un blessé à partir d'un ouvrage visitable profond a-t-il été établi ?				
34.21 Les équipes ont-elles à disposition une trousse de premiers secours ?				
34.22 Y a-t-il dans chaque équipe un sauveteur secouriste du travail ?				
34.23 La séance quotidienne dans les égouts excède-t-elle 6 heures de travail ?				
34.24 Les consignes d'hygiène sont-elles connues des agents ? <ul style="list-style-type: none"> • ne pas manger, boire ou fumer avec les mains sales, • ne pas porter les mains sales au visage, • prendre une douche à la fin de chaque poste de travail, • nettoyer, désinfecter et signaler toutes les plaies mêmes les plus minimes. 				
34.25 Les locaux affectés aux agents (sanitaires, vestiaires,...) sont-ils nettoyés et désinfectés régulièrement ?				
34.26 Les armoires individuelles comportent-elles 2 compartiments ?				
34.27 Les véhicules de service sont-ils nettoyés et désinfectés régulièrement ?				
34.28 Les vêtements de travail sont-ils nettoyés et désinfectés régulièrement ?				

UNITE DE TRAVAIL :		DATE :		
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
<p>34.29 L'entretien des vêtements de travail est-il assuré par la collectivité ?</p> <p>34.30 Les agents sont-ils à jour de leurs vaccinations (D.T.P., B.C.G., leptospirose, hépatite A,...) ?</p> <p>34.31 Les agents sont-ils dotés des EPI suivants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • vêtement de travail haute visibilité (classe II ou III), • bottes de sécurité avec semelles antidérapantes, • cuissardes avec semelles antidérapantes, • lampe frontale puissante, • casque, • dosimètre, • gants, • gilet de sauvetage en émissaire, • masque respiratoire, • équipement radio. 				

FICHE 35 : EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATION DES EAUX USEES

OBJET : Identification des risques liés au fonctionnement et à l'entretien des stations d'épuration.

NATURE DES RISQUES : Chute de hauteur, chute de plain-pied, noyade, mécanique (organe en mouvement), chimique (brûlure caustique), manutention manuelle (lombalgies), intoxication, électrisation, explosion, incendie (station importante), infections, surdit .

UNITE DE TRAVAIL :				DATE :
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
35.1 Y a-t-il des agents isolés sur les stations d'épuration ?				
35.2 Les travaux dangereux se font-ils toujours à deux (noyade, chute de hauteur,, intoxication,...) ?				
35.3 Les organes mobiles sont-ils correctement protégés (carter, grille,...) ?				
35.4 A l'ouverture des écrans mobiles, l'arrêt des mécanismes est-il immédiat ?				
35.5 Pour les opérations d'entretien, les éléments mobiles sont-ils séparés de toutes leurs sources d'énergie ?				
35.6 La séparation est-elle visible et sûre ?				
35.7 Les zones de circulation sont-elles sécurisées contre les chutes de hauteur (garde-corps, rampes,...) ?				
<ul style="list-style-type: none"> • escaliers, • passerelles, • plates-formes, • échelles, • planchers. 				
35.8 Sont-elles nettoyées régulièrement ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
35.9 Sont-elles dotées d'un revêtement antidérapant ?				
35.10 Sont-elles dégagées de tout obstacle ?				
35.11 Sont-elles suffisamment éclairées ?				
35.12 Des bouées de sauvetage et des perches sont-elles mises à proximité des bassins ?				
35.13 Les postes de travail, les niveaux ainsi que les accès (portes, escaliers, échelles,...) sont-ils sécurisés contre les chutes d'objets, de déchets ou de projections ?				
35.14 Les locaux techniques sont-ils ventilés et éclairés ?				
35.15 Des appareils de lutte contre l'incendie sont-ils placés au niveau de chaque point sensible ?				
35.16 Pour les travaux de soudage, oxycoupage ou de meulage, un permis de feu est-il délivré à l'intervenant chargé des opérations ?				
35.17 Les agents disposent-ils d'aides à la manutention ?				
<ul style="list-style-type: none"> • rails, palans (opération de démontage et de remontage de matériel), • palan de levage (manipulation de paniers de dégrillage), • appareils auxiliaires de levage pour la manutention des trappes et tampons de regard. 				
35.18 La dératisation et la désinfection des installations sont-elles faites régulièrement ?				
35.19 L'interdiction de fumer est-elle affichée et respectée ?				

UNITE DE TRAVAIL :			DATE :	
QUESTIONS A SE POSER	O	N	S.O.	DESCRIPTION DU RISQUE (situation dangereuse)
35.20 Existe-t-il une liaison téléphonique avec l'extérieur ?				
35.21 Les installations sanitaires sont-elles dotées de douches ?				
35.22 Les agents prennent-ils une douche avant de quitter le travail ?				
35.23 Les agents ont-ils suivi les formations réglementaires ?				
<ul style="list-style-type: none"> • risques électriques (habilitation), • substances dangereuses, • secouriste sauveteur du travail. 				
35.24 Y a-t-il une trousse de secours sur les lieux de travail ?				
35.25 Un plan d'évacuation des blessés, adapté aux différentes zones d'activité est-il prévu ?				
35.26 Les substances et préparations dangereuses sont-elles stockées dans un local spécifique ?				
35.27 Les agents sont-ils à jour des vaccinations (DTP, leptospirose,...) ?				
35.28 Les agents sont-ils dotés des EPI suivants ?				
<ul style="list-style-type: none"> • vêtement de travail, • veste à volume de flottabilité incorporé au-dessus des bassins, • chaussures ou bottes de sécurité à semelle antidérapante, • casque antibruit, • gants de protection adaptés aux travaux, • masque de protection respiratoire, • lunettes couvrantes ou écran facial, • gilets de sauvetage pour des opérations exceptionnelles • harnais de sécurité antichute. 				